

S.C.O.T. DU PAYS BELLEGARDIEN

Communauté de Communes du Pays Bellegardien

5 rue des papetiers
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

DIAGNOSTIC AGRICOLE

DOCUMENT INITIAL : FEVRIER 2009

Ajout des communes de LHOPITAL et CHANAY : JUIN 2010



Rhône-Alpes Région



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
I. METHODOLOGIE	4
II. EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DEPUIS 30 ANS	5
A. Une forte restructuration des exploitations	5
1. Moins d'exploitations mais plus grandes	5
2. Une forte baisse du nombre d'agriculteurs.....	7
B. Evolution de l'espace agricole	7
1. Une forte réduction de l'espace entretenu par l'agriculture	7
2. Des animaux moins nombreux.....	8
C. Deux grands types d'évolution	9
III. L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI	12
A. Le Contexte local	12
1. le Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois	12
2. LE P.N.R. du Haut-Jura	14
B. L'AGRICULTURE ACTUELLE.....	15
1. Les exploitations.....	15
2. Les exploitants.....	17
❖ Composition de la population agricole.....	17
3. Le renouvellement des exploitations	19

C. UNE AGRICULTURE FONDEE SUR L'ELEVAGE BOVIN	20
1. Le cheptel	20
2. Les Alpages : une des spécificités de l'agriculture du SCoT.....	20
❖ Précisions des termes et expressions utilisés.....	20
❖ Les alpages du SCoT.....	22
3. Les signes de qualité.....	25
4. LES SYSTEMES LAITIERS	26
❖ Le système Lait IGP	27
❖ Le système Lait AOC	27
❖ Le système Lait conventionnel	28
5. Le système viande	29
6. Le système céréales.....	29
7. Les autres systèmes.....	29
D. Les bâtiments d'élevage et les circulations agricoles	30
1. Les bâtiments d'élevage et les épandages agricoles	30
❖ Les contraintes réglementaires	30
❖ Les effluents d'élevage	32
2. Les circulations agricoles	32
IV. LES DIFFERENTES REGIONS AGRICOLES.....	35
A. LA MICHAILLE	36
1. Caractéristiques.....	36
2. Atouts et contraintes.....	37
B. LE PLATEAU DE CONFORT/LANCRANS	38
1. Caractéristiques.....	38
2. Atouts et faiblesses	39
C. LE SECTEUR DE LA VALSERINE.....	40
1. Caractéristiques.....	40
2. Atouts et faiblesses	41

D. LE SECTEUR DE LA SEMINE.....	42
1. Caractéristiques.....	42
2. Atouts et faiblesses	43
E. LES ALPAGES	44
1. Les espaces pastoraux sur le territoire.....	44
2. Atouts et faiblesses	50

I. METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude nous avons, dans un premier temps, réuni tous les agriculteurs de la zone lors de réunions pluricommunales afin de faire avec eux l'état des lieux de l'agriculture, à la fois en travaillant sur cartes et en remplissant un questionnaire individuel par exploitation. Nous avons aussi exploité des données existantes et effectué des recherches bibliographiques. Dans une seconde série de réunions, les agriculteurs ont partagé cet état des lieux avec leurs maires et quelques conseillers municipaux. Nous avons également rencontré des acteurs locaux (président d'alpages collectifs...). Cette synthèse est le fruit de ces rencontres et de l'analyse des données que nous avons récoltées. Un complément de ce document a été réalisé au printemps 2010.

II. EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DEPUIS 30 ANS

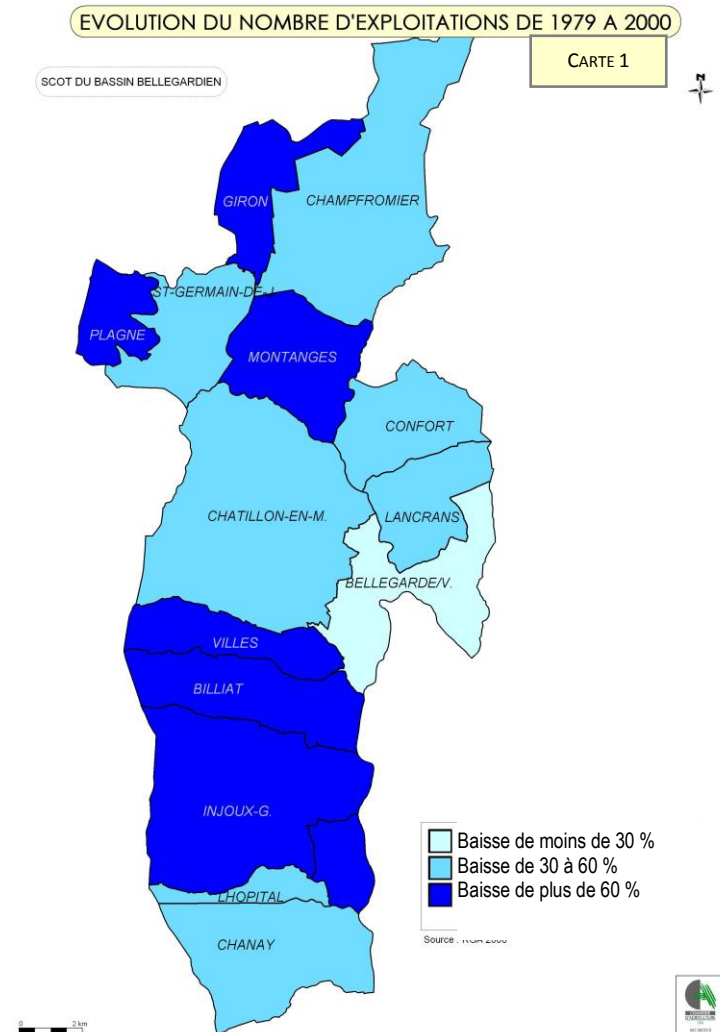
A. UNE FORTE RESTRUCTURATION DES EXPLOITATIONS

N.B. : selon le R.G.A, on entend par exploitation professionnelle, toute exploitation dont le nombre d'Unité de Travail Agricole est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12ha équivalent blé. Le nombre d'exploitations total réunit les exploitations professionnelles et les exploitations doubles-actives

1. MOINS D'EXPLOITATIONS MAIS PLUS GRANDES

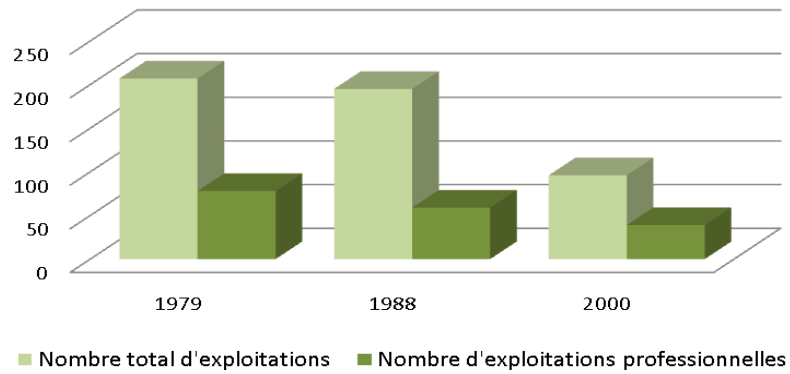
Depuis 1979, le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté passant de 207 exploitations totales à 96 en 2000 soit une baisse de 53,6 % (Cf. graph. 1). Cette baisse est similaire (-50 %) pour les exploitations professionnelles. La diminution du nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du SCoT est sensiblement la même que celle enregistrée au niveau départemental (- 57 % entre 1979 et 2000). On voit sur la carte ci-contre que toutes les communes sont touchées, avec une plus forte baisse dans la partie sud où les exploitations étaient (et sont toujours) les plus nombreuses.

La taille moyenne des exploitations a également évolué avec une hausse de 40,7 % entre 1979 et 2000, mais surtout pour les exploitations professionnelles (Cf. graph. 2), puisqu'elles ont connu une hausse de 60 % entre 1988 et 2000 avec une surface moyenne de 80 ha en 2000 (ces données concernent uniquement les communes ayant plus de 2 exploitations, en dessous de ce seuil, les données sont soumises au secret statistique). Néanmoins, ce chiffre reflète bien la réalité globale des 15 communes du SCoT.



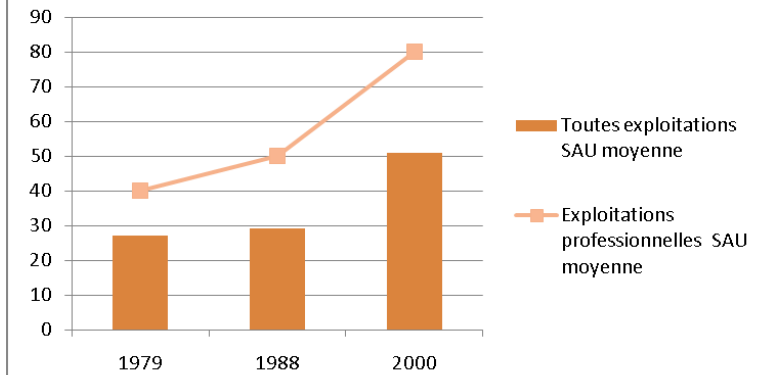
Graphique 1

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES (1979-2000) SCoT Bassin Bellegardien



Graphique 2

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS (1979-2000) SCoT Bassin Bellegardien



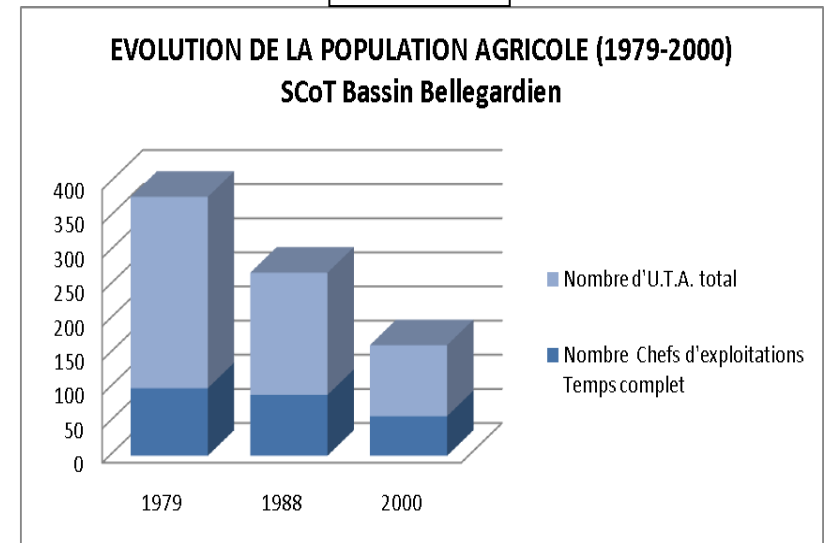
2. UNE FORTE BAISSÉ DU NOMBRE D'AGRICULTEURS

Le nombre d'U.T.A. (Unité de Travail Agricole) a baissé de 62 % entre 1979 et 2000 pour atteindre 104 en 2000. Le nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants à temps complet a également chuté de 41 % dans le même temps (Cf. Graph.3).

La population agricole travaillant sur le territoire a donc particulièrement diminué pendant cette période. Sa structure s'est profondément modifiée puisque la population familiale qui travaillait sur les exploitations a fortement diminué, traduisant ainsi la professionnalisation de l'agriculture.

En 2000, les actifs agricoles représentaient 1,3 % de la population active du territoire du SCoT.

GRAPHIQUE 3



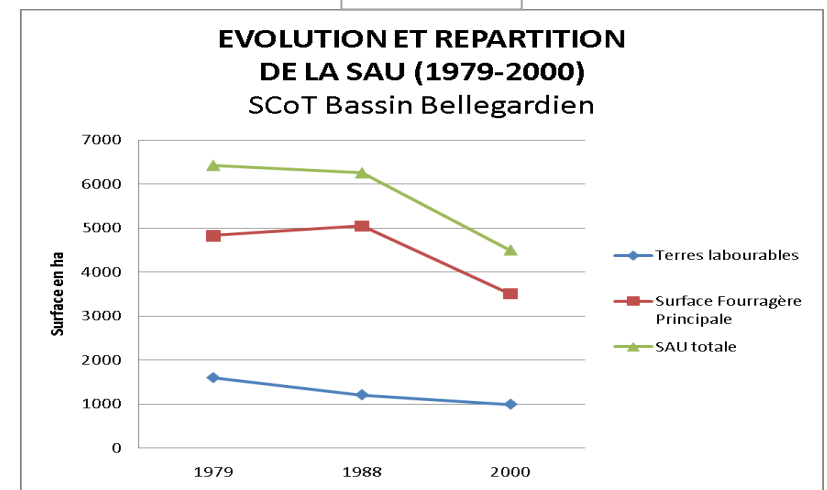
B. EVOLUTION DE L'ESPACE AGRICOLE

1. UNE FORTE REDUCTION DE L'ESPACE ENTRETENU PAR L'AGRICULTURE

La S.A.U. (Surface Agricole Utile) a elle aussi été profondément modifiée avec une réduction globale de sa surface : 30 % de baisse entre 1979 et 2000 (Cf. Graph.4). On peut expliquer ce changement par différents facteurs :

- La progression de la forêt par abandon des terrains les plus pentus et de très mauvaise qualité
- La progression de la zone urbaine qui « grignote » sur les terres agricoles
- La baisse du nombre d'exploitations qui fait que la part des surfaces globales exploitées par l'agriculture diminue

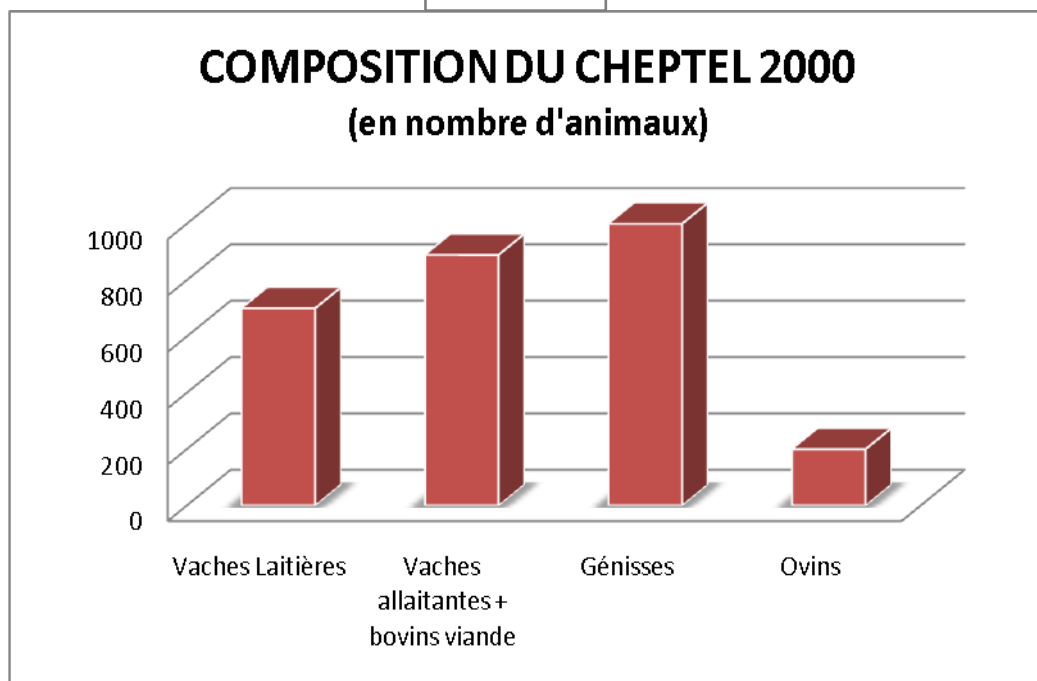
GRAPHIQUE 4



Les terres labourables ont connu une baisse plus forte que la S. F. P. (Surface Fourragère Principale). Ceci tient au fait que l'urbanisation a souvent progressé sur les terrains les plus plats, en général ceux qui sont aussi des terrains labourables. La SFP a diminué de 27 % entre 1979 et 2000 alors que les terres labourables ont perdu un peu moins de 38 % de leurs surfaces.

2. DES ANIMAUX MOINS NOMBREUX

Graphique 5



Les chiffres du RGA couverts par le secret statistique étant trop nombreux pour ce qui concerne le cheptel, nous nous contenterons de donner des grandes tendances d'évolution. Depuis 30 ans, le nombre de bovins a connu une baisse limitée. Par contre sa composition a changé : la part des vaches laitières a beaucoup diminué au profit du cheptel allaitant (Cf. Graph.5). La part des brebis est en hausse mais reste malgré tout assez marginale sur le secteur. Les productions de volailles et de porcs sont quasi inexistantes sur le territoire du SCoT.

Ce territoire est donc essentiellement tourné vers l'élevage bovin, avec un avantage depuis 2000 pour la production de viande par rapport à la production laitière.

C. DEUX GRANDS TYPES D'ÉVOLUTION

Nous avons choisi de prendre pour exemple deux communes « types » qui représentent les différentes dynamiques d'évolution de l'espace du territoire du SCoT : **Champfromier et Châtillon en Michaille.**

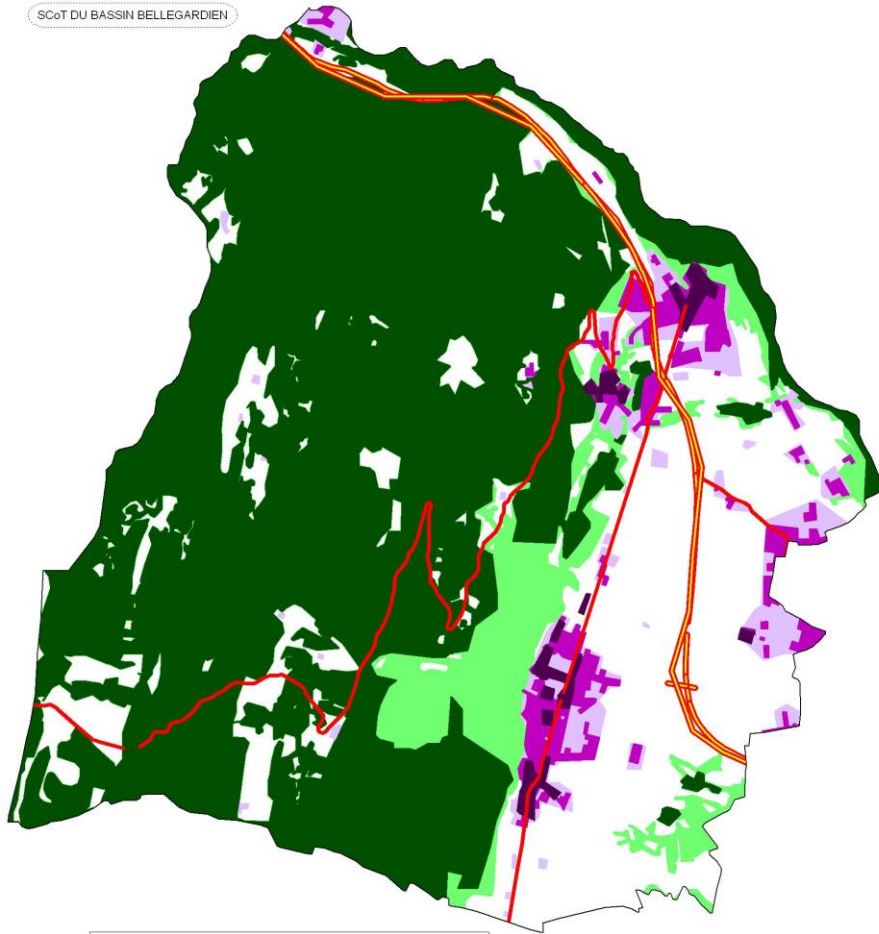
	CHATILLON EN MICHAILLE Cf. Carte 2 page suivante	CHAMPFROMIER Cf. Carte 3 page suivante
<i>Dynamique de l'espace urbain</i>	Châtillon comprend plusieurs sites d'urbanisation. L'évolution de ces cinquante dernières années montre un accroissement important des sites existants en tâche d'huile ainsi qu'un développement plus restreint le long des axes de circulation. Il faut noter qu'il y a eu peu d'urbanisation sous forme de mitage.	La commune de Champfromier avait en 1950 deux sites d'urbanisation. Aujourd'hui, le site du village s'est développé en tâche d'huile de façon assez importante depuis les années 2000. Là aussi il y a eu assez peu de mitage.
<i>Dynamique de l'espace forestier</i>	En 1950, le plateau était quasi-intégralement boisé, avec un peu partout des zones de clairières, plus ou moins vastes, occupées par l'agriculture. Aujourd'hui, la forêt a progressé essentiellement sur les bas de pentes en direction de l'Est. Nous pouvons constater que les zones de clairière, si elles se sont amoindries sur leurs marges, restent toujours entretenues par l'agriculture, ce qui permet également de maintenir une biodiversité et des espaces de loisirs (chemins de randonnée) attractifs.	Par rapport à 1950, on voit que la forêt s'est beaucoup développée, à la fois tout autour du village et qu'elle arrive d'ailleurs aujourd'hui aux portes du bourg ; mais aussi dans les clairières situées auparavant dans la zone boisée. La plupart d'entre elles sont maintenant boisées et ont été délaissées par l'agriculture.
<i>Dynamique de l'espace agricole</i>	L'espace agricole a vu sa surface réduite depuis 50 ans mais dans des proportions assez limitées. Elle a dû aussi supporter les prélèvements liés au passage de l'autoroute. Néanmoins, elle a réussi à conserver des terrains avec de bons potentiels notamment dans la partie « plaine » de la commune alors que les enjeux sont importants (enjeux économiques, urbains...).	Du fait surtout de l'évolution de la forêt et dans une moindre mesure de l'urbanisation, l'espace agricole a perdu environ les 2/3 de sa surface depuis 50 ans et aujourd'hui cette tendance se poursuit. Elle pourrait avoir des conséquences importantes pour le village à la fois en terme d'attractivité de la commune mais aussi de sécurité incendie, si la forêt continue sa progression.
<i>EVOLUTION GLOBALE</i>	Globalement, Châtillon est dans une dynamique de commune périurbaine ayant connu récemment un développement de son urbanisation. Néanmoins, l'agriculture a réussi à se maintenir assez fortement et à garder des espaces ouverts en zone de forêt, ce qui témoigne de son dynamisme. Son développement est assez voisin de celui des communes du SCoT situées au sud de Bellegarde.	Champfromier se caractérise par un développement de type « moyenne montagne » avec une forte diminution du nombre d'exploitations et une forte augmentation de la forêt dans une zone où le relief est fort et la qualité des sols assez limitée. Elle a pu néanmoins, grâce à son dynamisme économique, attirer de nouveaux habitants. Son développement est voisin de celui des communes du SCoT situées au nord-ouest de Bellegarde.

Carte 2

EVOLUTION DE L'ESPACE SUR LA COMMUNE DE CHATILLON EN MICHAILLE



SCoT DU BASSIN BELLEGARDIEN



1/27 000

Sources : enquêtes CA01 - DDE

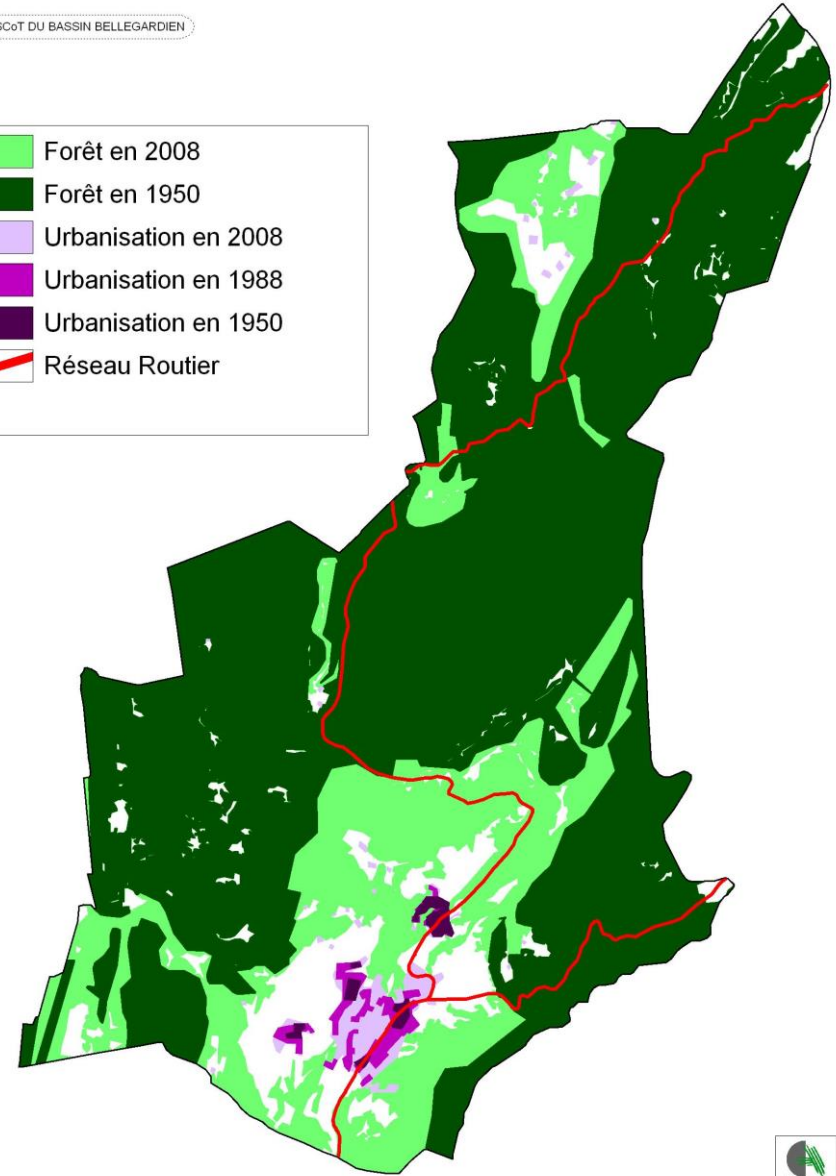
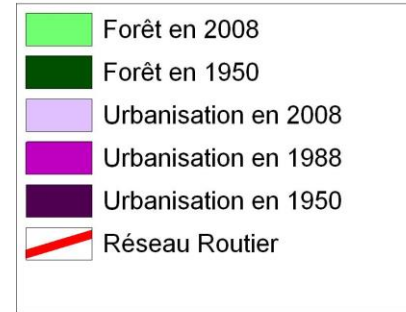


Carte 3

EVOLUTION DE L'ESPACE SUR LA COMMUNE DE CHAMPFROMIER



SCoT DU BASSIN BELLEGARDIEN



1/27 000

Sources : enquêtes CA01 - DDE



L'agriculture du bassin bellegardien a connu des mutations profondes depuis 30 ans : des exploitations moins nombreuses mais plus grandes, avec une prédominance des exploitants professionnels par rapport aux doubles-actifs. C'est une activité qui reste majoritairement orientée vers l'élevage avec une prédominance de la production de viande bovine. L'agriculture s'est peu diversifiée entre 1979 et 2000. La SAU a diminué pendant cette période, à la fois par abandon des parcelles les plus pentues mais aussi par la progression de l'urbanisation.

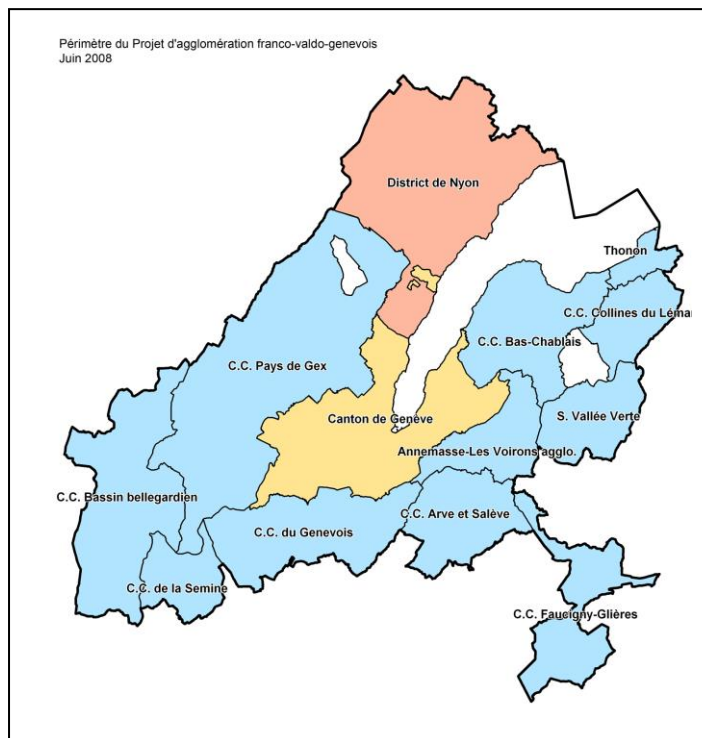
On voit bien que c'est l'espace dans son entier qui a été profondément modifié par les évolutions récentes et que cela induit un nouveau paysage à la fois agricole et communal. Le SCoT aura pour objectif d'accompagner les dynamiques existantes et d'en insuffler de nouvelles qui permettront une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de l'espace.

III. L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI

A. LE CONTEXTE LOCAL

L'activité agricole évolue dans un environnement complexe qui a des répercussions importantes sur le territoire. Nous aborderons brièvement le projet d'agglomération franco-genevoise, amenée à devenir la première agglomération européenne en terme de population ; le territoire du SCoT est également en partie dans le périmètre du P.N.R. du Haut-Jura.

1. LE PROJET D'AGGLO FRANCO-VALDO-GEVOIS



Entièrement inclus dans le périmètre du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois, le territoire du Bassin Bellegardien et son activité agricole devront prendre en compte les spécificités liées à ce projet.

Compte tenu de la situation caractérisée par :

- Une faible production de logements sur le Canton de Genève.
- La limitation stricte de l'extension urbaine sur le Canton (185 ha, 1,5 % du territoire agricole).
- Le report des logements sur les territoires périphériques qui accueillent l'essentiel de la croissance démographique.
- Le type d'habitat se construisant sur cette périphérie : individuel, très consommateur d'espace (+750 m²/logement, pour 250 m²/logement en Suisse).

Les représentants professionnels agricoles des différentes entités du territoire se sont réunis à plusieurs reprises depuis l'été 2007 et se sont accordés pour **soutenir la démarche et les objectifs du Projet d'Agglo, en ce qu'il :**

- a) Organise un développement urbain : regroupé sur des centralités, dense et en lien avec le développement des transports publics.
- b) Vise à la protection des espaces naturels et agricoles.
- c) Stoppe la croissance urbaine (sous forme d'étalement et de mitage).
- d) Vise à limiter de façon drastique la consommation d'espace et la désorganisation des espaces agricoles.

Le projet prévoit par ailleurs, **un rééquilibrage** en terme de :

● **Logements :**

- 50 % sur le canton de Genève,
- 50 % sur les territoires périphériques.

● **Emplois :** 30 % sur les zones périphériques.

Fort de ce diagnostic, le projet d'Agglo a défini des préconisations concernant l'agriculture :

- Identifier des espaces agricoles plus favorables au déclassement (en continuité directe avec la ville).
- Privilégier un type d'urbanisation à accueillir : forte densité.
- Epargner les secteurs agricoles de bonne qualité/production valorisante/équipée...
- Favoriser la prise en compte des impacts agricoles : accompagnement des exploitations, délocalisation,... Veiller à ce que ces conditions soient adoptées, par le suivi des études des Périmètres d'Aménagement Concertés d'Agglomération (PACA), dans le cadre de la concertation et via l'étude sur l'impact des PACA sur l'agriculture en cours de réalisation.

A titre d'illustration, nous insérons quelques données chiffrées sur la croissance démographique et les perspectives de développement de l'urbanisation (hors projet d'agglomération).

	Canton de Genève	Communauté de commune du Genevois (74)	Pays de Gex (+ Bellegarde, Lancrans et Confort)
Croissance démographique	+ 1 % par an	+ 2 % par an	+ 2 % par an Augmentation de la population de : + 46 % entre 1982 et 1999
Surface totale	25.000 ha	14.700 ha	44.100 ha.
Surface agricole utilisée	≈ 11.000 ha (44 % de la surface totale)	7.100 ha (48 % de la surface totale)	9.500 ha (21 % de la surface totale)
Prévision de consommation d'espaces	Plan directeur cantonal : prévision de déclassement de 180 ha de terres agricoles (1,50 % de la zone agricole) dont 50 % devraient être effectivement urbanisés en 2015.	SCOT : 500 ha (6,9 % de la zone agricole) (consommation moyenne par logement : 750 m ²).	Pas de chiffres précis mais une tendance : elle est le double de celle constatée en moyenne dans le département.

Source : Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier réalisé par le CRFG – 2006 et CA74 (réunion du 13/10/2008 à Archamps)

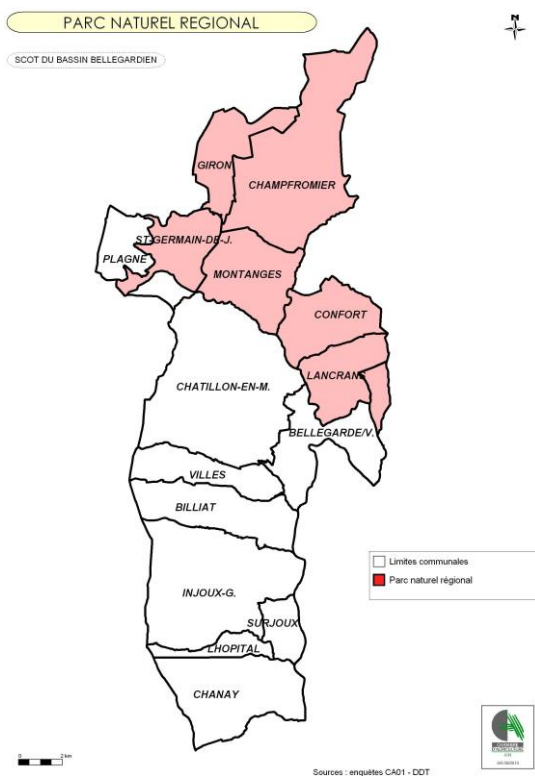
Par ailleurs, la ville de Bellegarde-sur-Valserine est considérée comme un « pôle régional d'avenir » dans le projet d'agglomération. La croissance démographique attendue est de : 200 000 habitants en plus d'ici 2030.

« Actuellement, Bellegarde est un petit centre éloigné de Genève et commence à connaître une pression sur l'habitat par report depuis les autres communes françaises plus proches du centre de l'agglomération.

Bellegarde, qui offre une densité et un niveau de services et d'emplois déjà intéressants, **se profile comme un centre régional d'avenir** avec sa future gare TGV (pôle multimodal) et les projets de renouvellement urbain engagés par les autorités locales ».

Ces éléments auront des conséquences fortes sur la gestion de l'espace du territoire et doivent d'ores et déjà être pris en compte par l'activité agricole.

2. LE P.N.R. DU HAUT-JURA



Le P.N.R. du Haut-Jura existe depuis 1986 et regroupe actuellement 113 communes issues de 3 départements différents et couvrant deux régions : Doubs: 12, Jura: 68, Ain: 25. La commune de Lancrans vient de rejoindre le P.N.R.

Il est actuellement en phase de révision de sa Charte. La Charte d'un Parc Naturel Régional est le contrat qui traduit le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes et les communautés de communes constituant le territoire du Parc, les Régions et Départements concernés.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Elle a une validité de 12 ans ; une procédure de révision de la charte permet ainsi, au vu de l'action du Parc, de redéfinir ou d'ajuster un nouveau projet et de reconduire son classement.

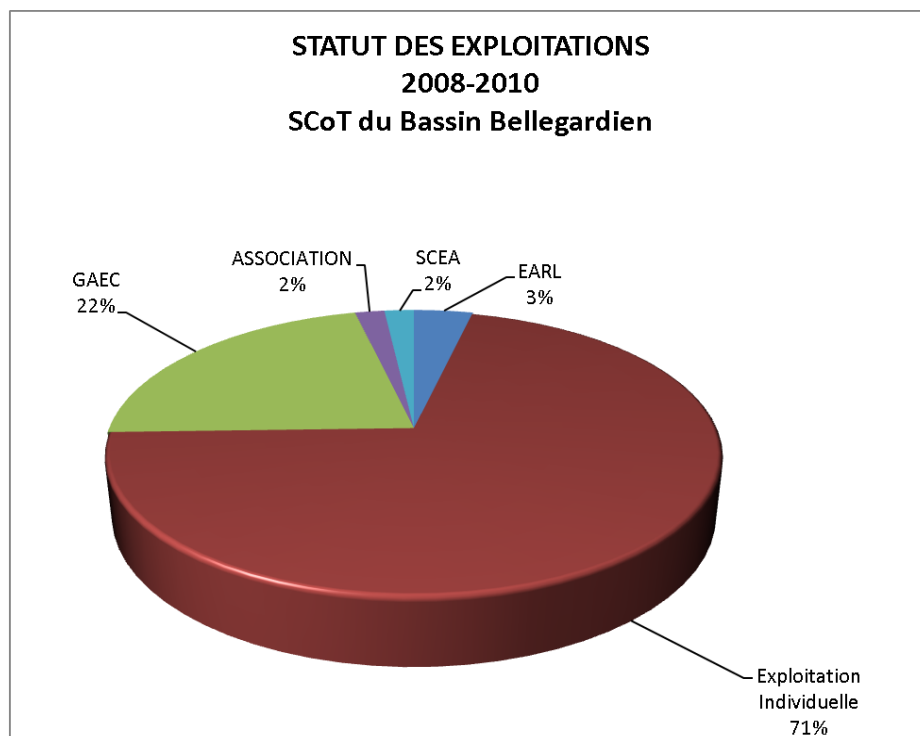
La charte en vigueur actuellement prévoit de **bâtir une agriculture durable autour de produits de haute qualité**. Notamment en favorisant le maintien de pratiques agricoles extensives, en favorisant l'installation, la diversification des productions agricoles et en préservant des variétés domestiques et locales.

B. L'AGRICULTURE ACTUELLE

1. LES EXPLOITATIONS¹

Le territoire compte 55 exploitations au total sur le territoire du SCoT, parmi elles 18 ont des chefs d'exploitations doubles-actifs. Il faut également ajouter environ une quinzaine d'exploitations ayant leur siège hors des 13 communes cultivant des surfaces de la CCBB. Ces exploitations représentent assez peu de surfaces et cela montre le dynamisme des exploitations du territoire du SCoT, qui occupent fortement leur espace.

Les exploitations ont majoritairement un statut individuel pour plus de 71 % d'entre elles. Les formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA et association) se développent, elles constituent aujourd'hui près d'un tiers des exploitations. Ce statut permet d'organiser le temps de travail sur l'exploitation et de gérer plus facilement les contraintes journalières comme la traite.



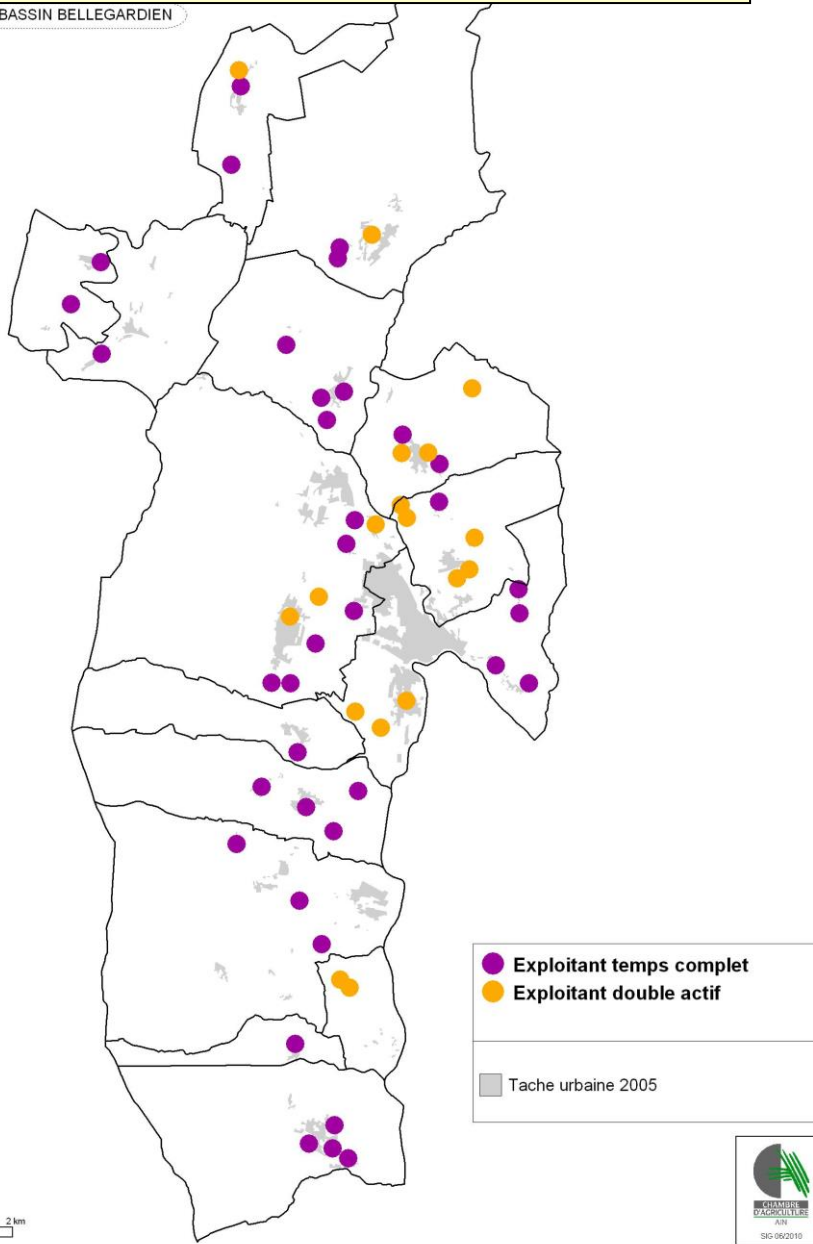
**REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE
2008-2010**

BELLEGARDE	7
BILLIAT	5
CHAMPFROMIER	3
CHATILLON	9
CHANAY	4
CONFORT	5
GIRON	2
INJOUX GENISSIAT	4
LANCRANS	3
LHOPITAL	1
MONTANGES	3
PLAGNE	2
SAINT GERMAIN DE JOUX	1
SURJOUX	2
VILLES	1
Total général	55

¹ N.B. : les données chiffrées utilisées pour analyser l'agriculture actuelle sont issues des questionnaires individuels réalisés auprès des agriculteurs pendant nos réunions de septembre 2008 et juin 2010 pour les communes de Chanay et Lhopital. Nous avons interrogé tous les exploitants professionnels et les exploitants doubles-actifs.

LES SIEGES D'EXPLOITATION

SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



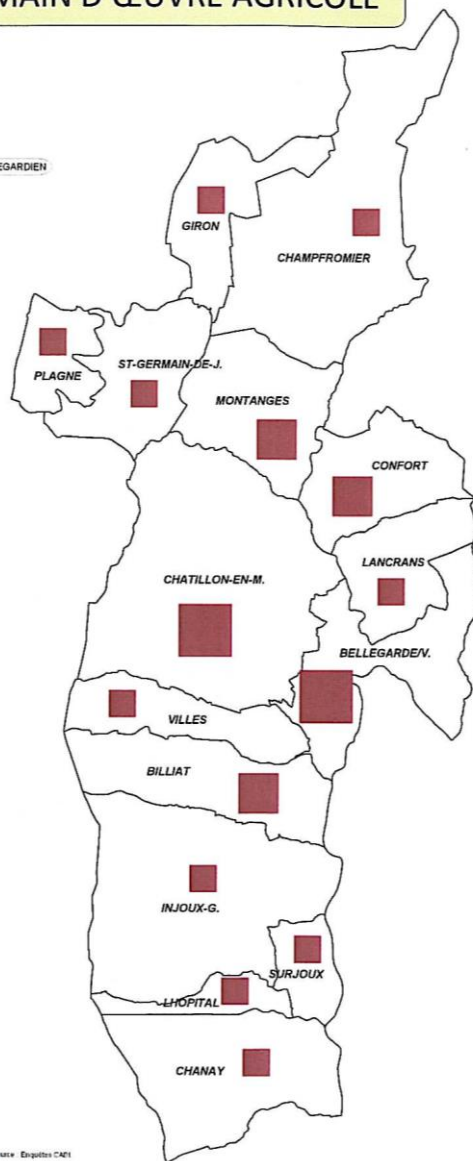
Sources : enquêtes CA01 - DDT

Les 55 exploitations agricoles se répartissent sous une moyenne de 3,7 exploitations par commune. C'est globalement un chiffre assez faible. Châtillon-en-Michaille et Bellegarde sont les communes qui en comptent le plus. Toutes les communes ont encore au moins une exploitation agricole sur leur territoire comme le montre la carte ci-contre.

La double-activité occupe une place importante avec 32 % des exploitations qui ont un chef d'exploitation double-actif.

LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



Source : Enquêtes CAPE

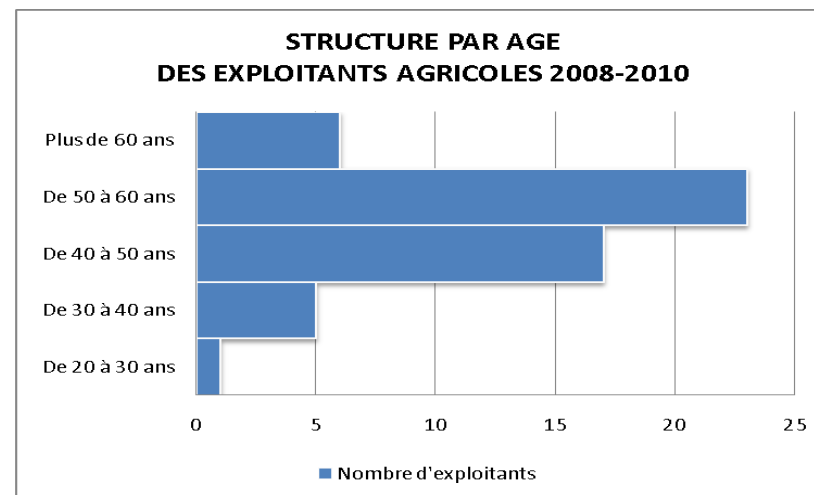


2. LES EXPLOITANTS

❖ COMPOSITION DE LA POPULATION AGRICOLE

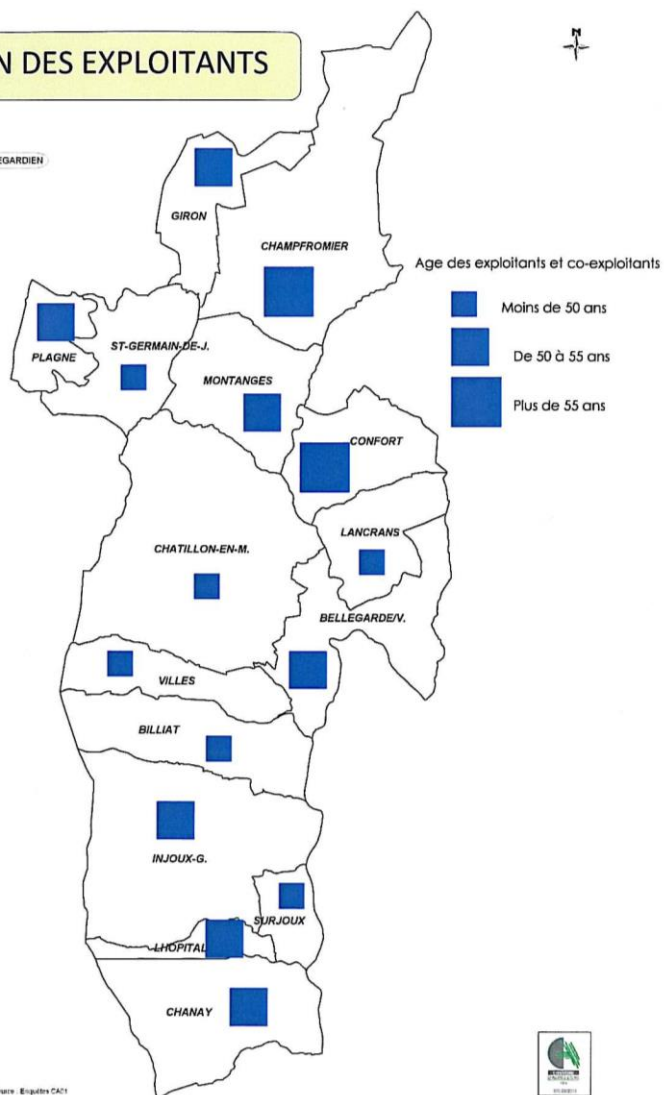
Sur les 55 exploitations présentes sur le territoire, on compte 80 personnes qui représentent 78 U.T.A. (Unité de Travail Agricole). On dénombre 74 exploitants et coexploitants. Parmi eux, les exploitants doubles-actifs représentent 8 UTA soit environ 11 % du total. Les salariés représentent 8 % des effectifs, ce chiffre comprend également les salariés de la pisciculture, ce qui explique leur part relativement élevée.

L'âge moyen des exploitants est 51,2 ans, chiffre un peu supérieur à la moyenne départementale qui était 49 ans en 2005.



AGE MOYEN DES EXPLOITANTS

SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



Les plus de 50 ans représentent 48,5 % du nombre total des exploitants. Il faut également noter le faible pourcentage des 20-40 ans : 21,4 % du nombre total qui traduit la difficulté de renouvellement des exploitations.

D'un point de vue structurel, la part des plus de 50 ans est majoritaire chez les exploitants, ce qui veut dire que dans les 10 ans à venir, les questions de transmission des exploitations vont être un enjeu agricole central.

3. LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS

Sur les 66 exploitants et coexploitants, 33 ont plus de 50 ans, soit la moitié d'entre eux. Parmi eux, 15 ont entre 50 et 55 ans et 17 ont plus de 55 ans. Ce tableau montre qu'il est plus facile de transmettre son exploitation lorsque les exploitants sont en société puisque près de 60 % des plus de 50 ans en GAEC ont un successeur connu. On constate également que plus on avance en âge, moins la part de ceux qui ont un successeur est importante.

	Exploitants agricoles de plus de 50 ans	Dont exploitants en société	Exploitants agricoles entre 50 et 55 ans	Exploitants agricoles entre 55 et plus de 60 ans
En nombre	37	16	17	20
Avec successeur (en %)	35 %	62 %	53 %	35 %
Ne sait pas	27 %	13 %	24 %	30 %
Sans successeur pour l'instant	38 %	25 %	23 %	35 %

C. UNE AGRICULTURE FONDEE SUR L'ELEVAGE BOVIN

Le graphique ci-dessous présente, pour chaque exploitation, le système dominant qu'elle pratique. L'élevage bovin prédomine avec près de 40 % des exploitations en système lait et 43 % en élevage viande et concerne plus de 80 % des exploitations.

1. LE CHEPTEL

Les exploitations de la CCBB détiennent environ 2 500 UGB soit une moyenne de 58 UGB par exploitation d'élevage. Le territoire de la CCB compte :

- Environ 800 vaches laitières
- Environ 1000 génisses
- Environ 560 vaches allaitantes
- Environ 205 ovins
- quelques chevaux
- Néanmoins, il existe une certaine diversité puisqu'on compte 12 systèmes différents.

2. LES ALPAGES : UNE DES SPECIFICITES DE L'AGRICULTURE DU SCOT

❖ PRECISIONS DES TERMES ET EXPRESSIONS UTILISES

Secteur pastoral :

Portion de territoire toujours en herbe, non mécanisable (soit pour des questions de relief, soit pour des raisons agronomiques), exploitée par pâturage extensif.

Le cheptel y est présent de façon saisonnière pour des raisons d'altitude ou de climat, sans retour journalier possible au siège de l'exploitation.

On distingue :

- les secteurs pastoraux excentrés, à plus de 3 km d'une zone d'habitat permanent
- les secteurs pastoraux de proximité situés à moins de 3 km d'une zone d'habitat permanent

Dès les années 50, le phénomène d'exode rural vers les centres industrialisés, ainsi que le développement du tourisme, ont entraîné l'abandon des territoires pastoraux de montagne. Face aux risques naturels croissants et à la fermeture des prairies et des alpages, les pouvoirs publics ont, en 1972, voté la première loi relative à la mise en valeur pastorale des régions d'économie montagnarde (Loi pastorale). Deux outils juridiques toujours très utilisés ont alors été mis en œuvre :

- l'association foncière pastorale (AFP)
- le groupement pastoral (GP)

Ces deux outils ayant pour finalité une gestion et une exploitation efficaces du domaine pastoral afin de préserver ce milieu.

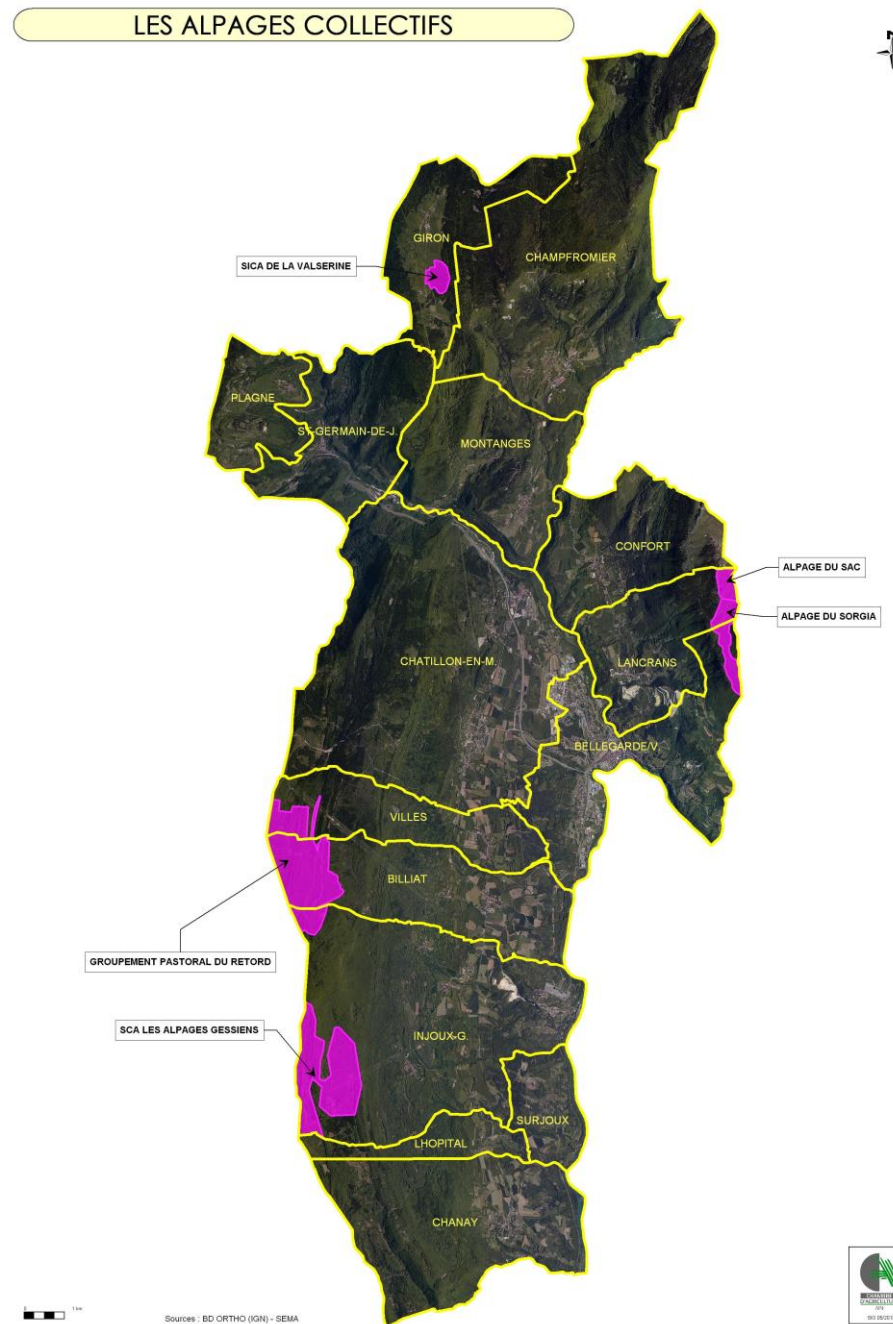
L'AFP : Association foncière pastorale

Association syndicale regroupant l'ensemble des **propriétaires** de parcelles comprises dans un périmètre pastoral, qu'il s'agisse de personnes physiques (particuliers ou indivis) ou morales (collectivités, SCI). Elle ne peut être créée que sur des zones définies comme « agricoles » ou « naturelles » des PLU, donc des espaces non constructibles. C'est un outil de valorisation des terrains communaux et/ou privés et de reconquête des espaces délaissés.

Le groupement pastoral (GP) (défini par l'article L113-3 du Code Rural)

Structure d'exploitation collective, qui réunit les **éleveurs** ; cette structuration leur permet :

- une gestion collective du troupeau et des moyens de production,
- l'acquisition en commun de matériel adapté,
- l'embauche de main d'œuvre partagée,
- la possibilité, pour chaque sociétaire, de se consacrer aux travaux de fenaison sur son exploitation,
- adéquation entre les surfaces d'herbe disponibles et la taille du troupeau, compte tenu de l'importance de certains espaces pastoraux et de la brièveté du cycle végétatif, etc.



Le **groupement pastoral** s'engage à entretenir un alpage pour plusieurs années et il prend ainsi un rôle prépondérant dans la gestion de l'environnement. Il répond à une nécessité économique et écologique de l'entretien des alpages. La reconnaissance de l'entité "groupement pastoral" a permis également l'accès aux aides des pouvoirs publics :

- prêts bonifiés pour l'équipement pastoral,
- subventions départementales et régionales pour les équipements,
- aide spéciale au démarrage,
- contrats aidés à enjeux environnementaux (PHAE, CTE, CAD).

Tels qu'ils sont définis par le Code Rural, les groupements pastoraux ne sont pas reconnus comme des entités juridiques spécifiques. Ils doivent choisir la forme juridique la mieux adaptée à leurs objectifs, entre "société, association et syndicat, coopérative agricole et groupement d'intérêt économique". L'agrément du Préfet confère, au groupement constitué sous la forme qu'il aura choisi, le titre de "groupement pastoral".

❖ LES ALPAGES DU SCOT

Ils représentent près de 1 500 ha, avec une majorité d'alpages gérés de façon collective.

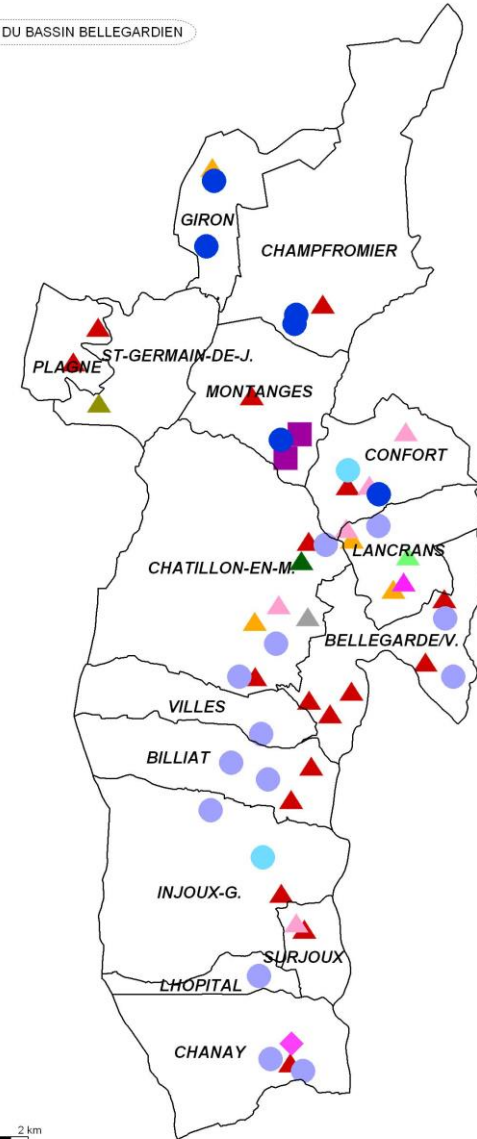
Ces secteurs sont entretenus soit par les groupements pastoraux, ce sont des alpages collectifs, soit par des exploitants individuels, on les appelle alors des alpages individuels.

Quatre groupements pastoraux exploitent des alpages sur le territoire soit 1 200 ha, nous reviendrons plus en détail sur ces zones dans la dernière partie de cette synthèse.

LES SYSTEMES DE PRODUCTION

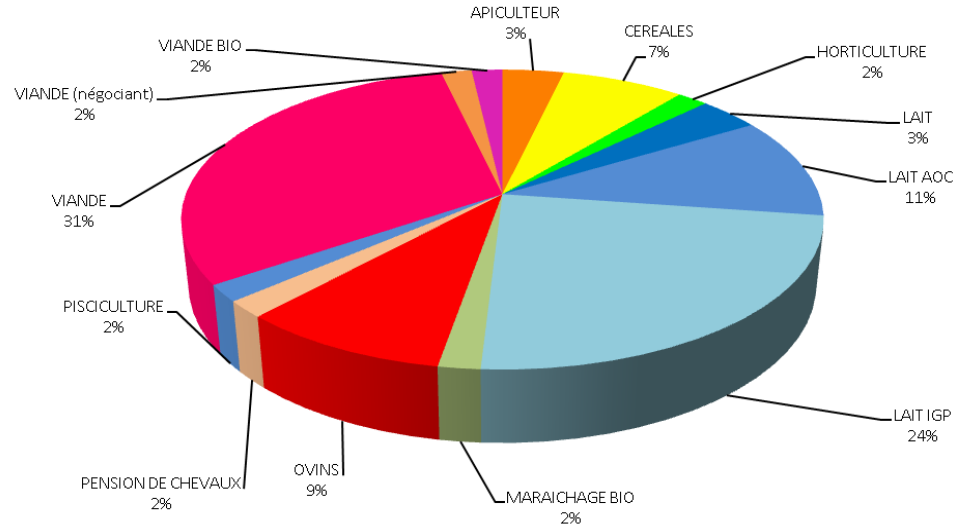


SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



Les principaux systèmes de production 2008-2010

(Source : enquêtes CA01)



0 2 km

Sources : enquêtes CA01 - DDT

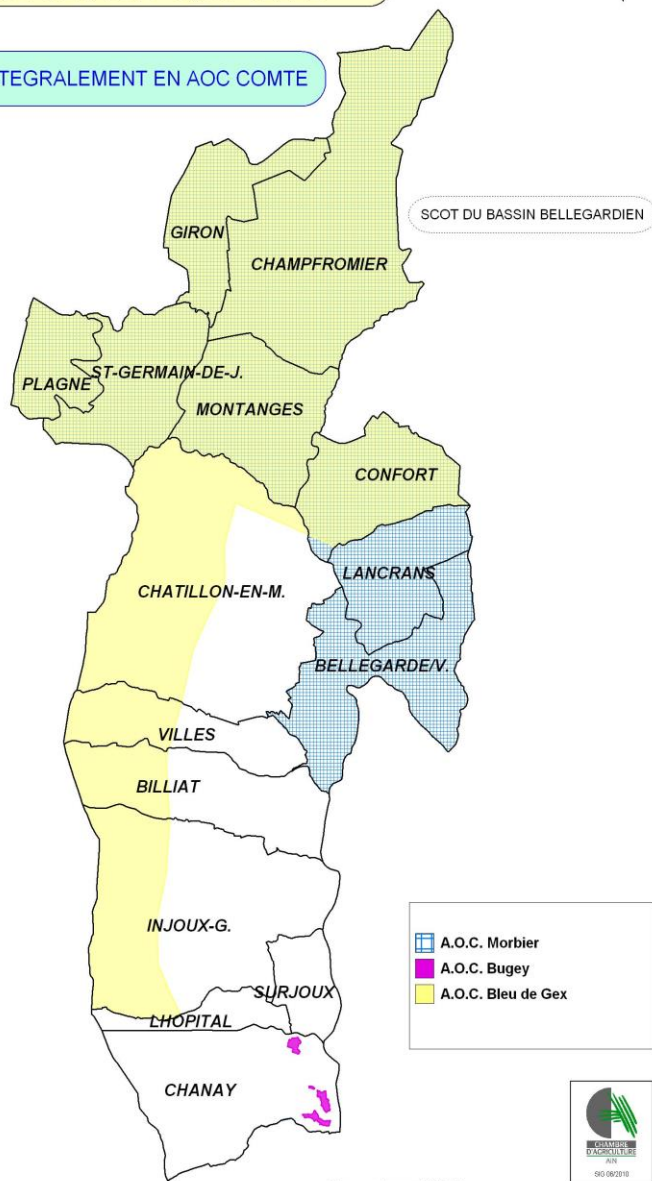


SYSTEMES DE PRODUCTION STRATEGIE D'ACTIVITE	LAIT	VIANDE	OVINS	APICULTURE	MARAICHAGE BIO	PISCICULTURE	HORTICULTURE	PENSION DE CHEVAUX	CEREALES
PETITES EXPLOITATIONS EN DOUBLE ACTIVITE			5 exploitations					1 exploitation	4 exploitations
STRATEGIE DE FILIERE	LAIT IGP LAIT AOC LAIT Conventionnel (20exploitations)	VIANDE BOVINE (17 exploitations) NEGOCIANT (1 exploitation)				1 exploitation			
STRATEGIE DE FILIERE + DIVERSIFICATION							1 exploitation		
INTEGRATION TRANSFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET/OU VENTE DIRECTE	LAIT AOC (1 exploitation)	VIANDE BOVINE BIO (1 exploitation)		2 exploitations	1 exploitation				

TABLEAU 2 : LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS

LES SIGNES DE QUALITE

LA ZONE EST INTEGRALEMENT EN AOC COMTE



3. LES SIGNES DE QUALITE

On peut produire sur le territoire du Bassin Bellegardien, en plus de produits laitiers sans démarches spécifiques, des fromages sous labels de qualité :

- **l'AOC Bleu de Gex** : en 2005 , 425 tonnes de Bleu de Gex étaient produites par 4 ateliers de fabrication dont la coopérative de l'Abbaye à Chézery-Forens.
- **l'AOC Comté** : une production globale de plus de 50 000 tonnes et 170 ateliers de fabrication (fruitières).
- l'AOC Morbier : 6 800 tonnes produites par an par 30 ateliers de fabrication
- l'IGP² Emmenthal Français Est-Central : 6 000 tonnes produites par an à la fois par des ateliers fermiers et industriels
- l'AOC Bugey- Roussette du Bugey : uniquement pour la commune de Chanay

Ces labellisations présentent plusieurs intérêts pour le territoire :

- maintenir une filière en un lieu donné (lien entre un produit et son territoire de production délimité précisément par un zonage légal restrictif) ;
- lutter contre la tendance à la concentration de l'appareil productif en faveur des zones les plus avantageées en termes de coûts de production ;
- donner une « valeur ajoutée » aux fromages et aux vins grâce notamment à l'impact positif du signe de qualité sur le consommateur.

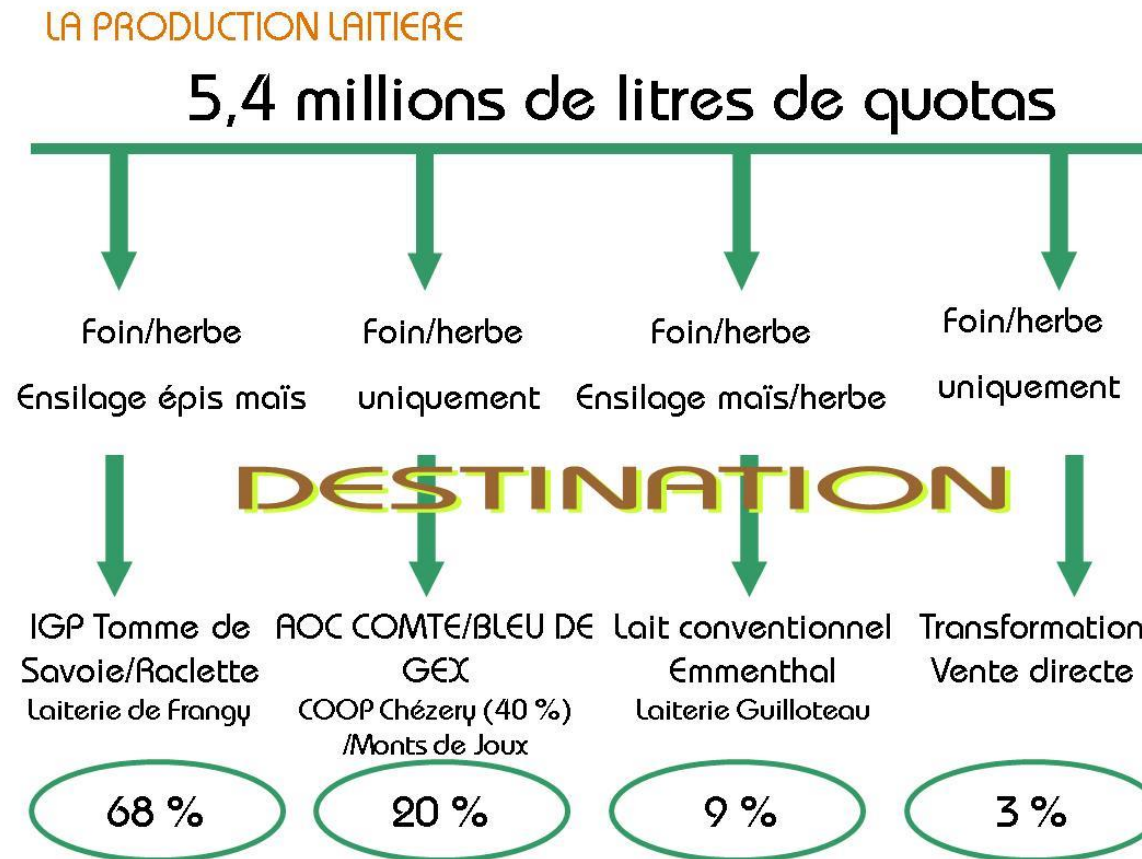
En contrepartie, les AOC et IGP ont **des exigences fortes**. Dans le cas des AOC par exemple, le produit est entièrement élaboré dans sa région d'origine, depuis la production de sa matière première jusqu'à son élaboration finale (l'affinage et le conditionnement dans le cas des fromages). Le terroir donne au produit sa typicité et son authenticité.

² IGP : Indication Géographique Protégée : distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété. La relation entre le produit et son origine est moins forte que pour l'AOC mais suffisante pour conférer une caractéristique ou une réputation à un produit. (<http://www.inao.gouv.fr>)

4. LES SYSTEMES LAITIERS

Dans le périmètre du Scot, 21 exploitations produisent du lait, pour un total d'environ 5,4 millions de litres de lait produits. Comme le montre le schéma suivant, le type de production dépend à la fois du lieu de livraison et du mode d'alimentation des animaux.

Le quota moyen par exploitation varie entre moins de 100 000 litres à 800 000 litres de production annuelle. Deux GAEC représentent plus de 30 % de la production laitière du territoire.



❖ LE SYSTÈME LAIT IGP

Ce système de production est un système extensif avec une alimentation essentiellement fondée sur l'herbe, le foin et une part peu importante d'ensilage d'épis de maïs. C'est le système laitier principal puisqu'il concerne 13 exploitations qui produisent annuellement près de 4 millions de litres de lait collectés par la SICA des fermiers savoyards, basée à Frangy. Cette collecte représente près de 72 % du lait produit localement. Le lait sert à la fabrication de la Tomme. En moyenne, les exploitations produisent 318 000 litres de quotas par an et parmi elles, 6 sont des GAEC. Cinq de ces derniers ont des agriculteurs de plus de 50 ans et un seul n'a pas de successeur connu. De plus, ces exploitations disposent de bâtiments d'exploitation ayant des fonctionnalités moyennes à bonnes avec pour la plupart des bâtiments récents et désenclavés par rapport à l'urbanisation.

Du fait de la nécessité pour ces exploitations de produire la nourriture du bétail sur place, ce système a besoin à la fois de terrains labourables pour la production de céréales et de prairies pour le pâturage des animaux. Du point de vue de la gestion de l'espace, il permet de valoriser à la fois les terrains plats et les pentes. Il faut aussi noter qu'il existe une exploitation laitière qui pratique aussi la viticulture en vente directe.

C'est le système laitier dominant valorisant un peu plus de 1 600 ha de SAU, avec des exploitants jeunes (en moyenne 44 ans), des exploitations assez grandes (près de 140 ha en moyenne) disposant de bâtiments fonctionnels. Il s'agit d'un système ayant un bon potentiel économique, il est donc indispensable de protéger ses capacités de développement.

❖ LE SYSTEME LAIT AOC

C'est un système extensif intégral avec une alimentation du bétail fondée sur l'herbe et le foin exclusivement. 6 exploitations produisent du lait AOC, ce qui représente un peu plus de 600 ha de SAU et 891 000 litres de quotas produits annuellement : 86 % sont livrés à la laiterie de Chézery, le reste part à la coopérative des Monts de Joux dans le Doubs. Ces deux coopératives sont en « gestion directe » : les producteurs de lait sont propriétaires de l'outil de transformation. Ils embauchent des salariés qui travaillent leur lait et s'occupent de la commercialisation avec la participation des coopérateurs. Les éleveurs fixent eux-mêmes le prix de leur lait en fonction des résultats de la fruitière.

La coopérative de Chézery est la dernière coopérative produisant du Bleu de Gex sur le département de l'Ain. Il est à noter que **près de 40 % du lait livré à la coopérative de Chézery sont produits sur le territoire de la CCBB. Les surfaces en herbe sont donc primordiales pour conserver les systèmes laitiers actuels** : systèmes extensifs, basés sur la valorisation de l'herbe et des fourrages locaux, pour la production de lait valorisé essentiellement en AOC Bleu de Gex et Comté.

Au minimum, 1 ha par vache laitière est nécessaire.

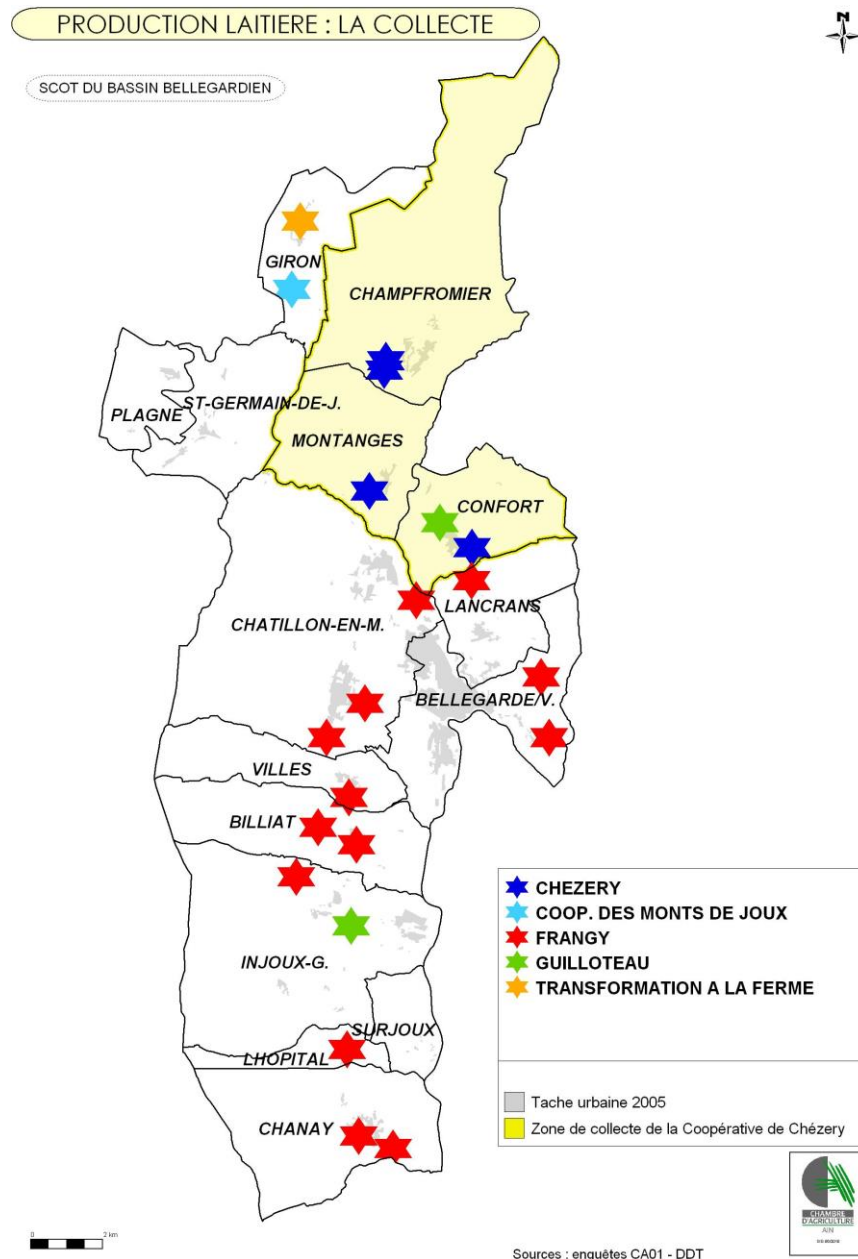
Par ailleurs, la condition relative à l'aire de collecte du lait limite les possibilités de nouveaux approvisionnements de la coopérative de Chézery confrontée aux questions de transmission d'exploitations de ses adhérents. Il est donc primordial d'installer des jeunes dans le secteur de la Valserine pour assurer la pérennité de cet outil de production fonctionnel et récent.

Il existe également une exploitation produisant un lait sur le modèle AOC qui transforme et vend sa production en directe à la ferme. Cette exploitation représente 3 % du lait produit sur la CCBB.

On note enfin sur le territoire, la présence d'une **entreprise d'affinage et de conditionnement**, l'entreprise Entremont à Montanges. L'entreprise stocke, affine, prédécoupe, emballe et commercialise essentiellement du Comté et de l'Emmental.

❖ LE SYSTÈME LAIT CONVENTIONNEL

On peut qualifier ce système de semi-extensif puisque, en plus du foin et de l'herbe, l'utilisation d'ensilage est autorisée pour l'alimentation du bétail. Ce système représente 2 exploitations pour un total de 430 000 litres de quotas. Le lait, 9 % du total de la zone CCBB, est collecté par la laiterie Guilloteau pour la fabrication de différents fromages industriels comme l'emmental.



5. LE SYSTEME VIANDE

Ce système est extensif, il est fondé sur l'utilisation des pâturages et la production de fourrages pour l'engraissement du bétail. Il représente 18 exploitations sur le territoire. Sur 22 exploitants, 14 ont plus de 50 ans mais seulement 3 ont un successeur connu. Là aussi, la pérennité de cette production est fragile alors qu'elle valorise près de 1 300 ha de SAU. La fonctionnalité des bâtiments est très hétérogène avec à la fois des bâtiments récents et des bâtiments anciens. Il faut noter qu'une exploitation pratique la vente directe. En termes de débouchés, deux grossistes achètent les animaux : la Zonienne des Viandes et la SEFA Viandes à Bellegarde ainsi que 2 artisans bouchers et de façon plus marginale Bovicoop.

Il faut noter qu'une exploitation produit de la viande bovine bio et une activité viticole en vente directe.

Nous englobons aussi l'élevage ovin dans cette catégorie. 5 exploitations sont concernées et ce sont tous des exploitants doubles-actifs qui pratiquent ce type d'élevage. Il s'agit à la fois pour eux d'une activité complémentaire de revenus mais aussi de la valorisation de terrains familiaux.

6. LE SYSTEME CEREALES

Ce système concerne 4 exploitations toutes détenues par des agriculteurs doubles-actifs. Il s'agit là aussi de la valorisation de terrains familiaux et en aucun cas d'un système céréalier de grande plaine. Ce système est très marginal et touche peu de surfaces, environ une trentaine d'hectares.

7. LES AUTRES SYSTEMES

Ils touchent chacun moins de 3 exploitations. On compte 2 apiculteurs qui pratiquent la vente directe. Un horticulteur qui pratique également la vente directe de ses végétaux. Une pisciculture, important outil économique ayant deux sites de production dont un sur la CCBB employant un peu moins de vingt salariés.

Un double-actif fait aussi de la pension de chevaux. Un autre développe une production maraîchage en agriculture biologique qu'il commercialise par la vente directe à la ferme.

La filière laitière est relativement fragile, surtout pour la production AOC puisque les 7 exploitants concernés ont plus de 50 ans et seulement 2 ont un successeur connu. La filière IGP parvient à mieux se renouveler : sur 23 exploitants, 14 ont plus de 50 ans, dont 9 ont un successeur connu. La question de la transmission des exploitations en lait AOC est centrale pour l'avenir agricole du secteur plus globalement pour la gestion de l'espace, car la disparition des exploitations dans un secteur déjà fragile comme Champfromier risquerait de poser des problèmes d'attractivité et de maintien de sa population.

D. LES BATIMENTS D'ÉLEVAGE ET LES CIRCULATIONS AGRICOLES

1. LES BATIMENTS D'ÉLEVAGE ET LES EPANDAGES AGRICOLES

❖ LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

On dénombre 32 bâtiments d'élevage sur la CCBB. Parmi eux,

- 38 % sont des étables entravées où les animaux sont attachés
- 64 % sont des stabulations libres où les animaux peuvent se déplacer entre une aire de couchage et une aire d'exercice aux limites plus ou moins marquées.

Concernant l'état de ces bâtiments :

- 41 % ont une très bonne fonctionnalité avec des bâtiments récents et/ou bien équipés
- 38 % ont une fonctionnalité moyenne avec des bâtiments partiellement équipés ou modernisés
- 21 % ont une mauvaise fonctionnalité avec des bâtiments anciens, mal équipés

Il reste quelques bâtiments d'élevage enclavés dans les villages mais ils sont de moins en moins nombreux car les exploitants dans cette situation cherchent à se délocaliser.

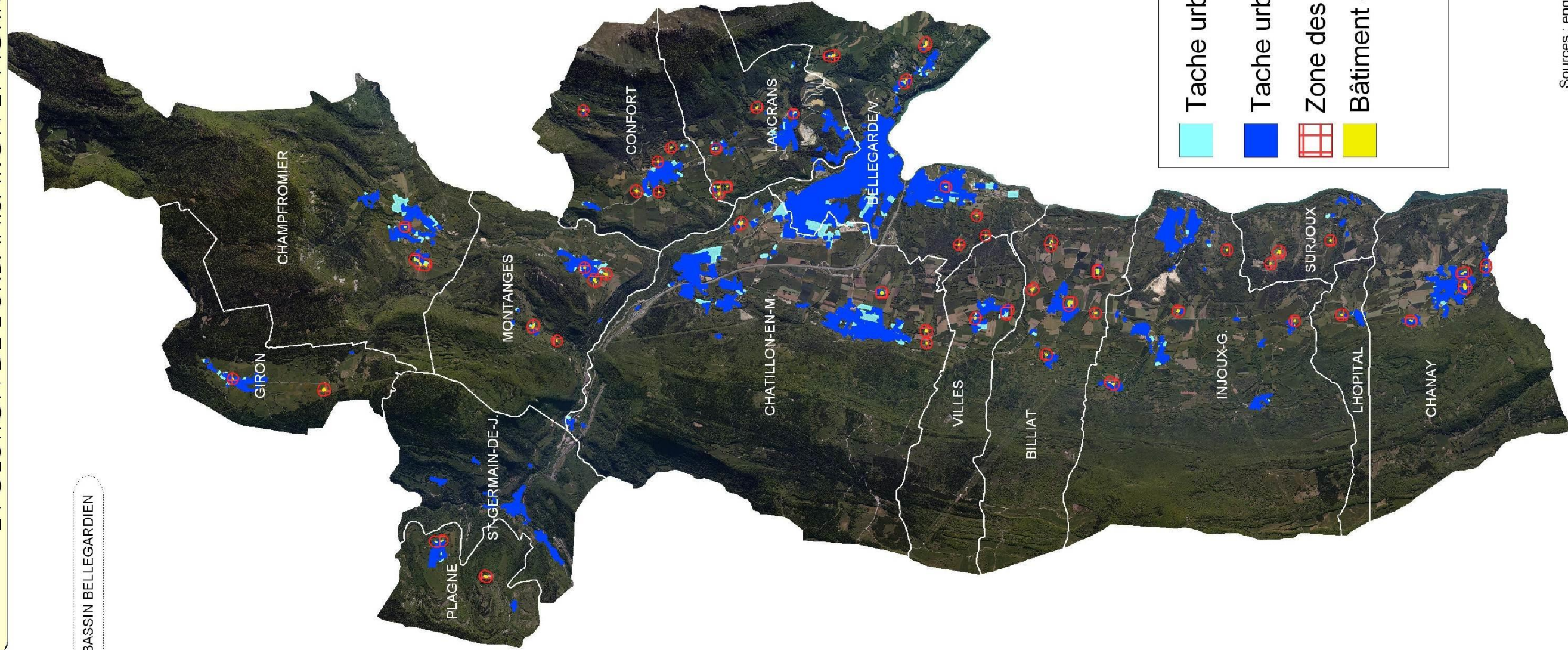
La carte ci-contre montre les contraintes liées à ces bâtiments notamment en termes de distance réglementaire. La **règle de réciprocité** s'applique aux bâtiments d'élevage agricoles : toute construction faite par des tiers doit se trouver au-delà de la distance réglementaire qui s'applique au bâtiment d'élevage. Cette distance est fixée par la D.D.A.S.S. ou la D.S.V. selon le type d'élevage, elle est le plus souvent comprise entre 25 et 100 m. De même, toute implantation de bâtiment d'élevage doit se faire au-delà de la distance réglementaire par rapport à des habitations de tiers existantes. Nous avons choisi de tracer un cercle de 100 m autour de chacun des bâtiments présents sur le SCOT à **titre indicatif** pour montrer les contraintes qui leur sont liées. Cette carte montre également l'évolution de l'urbanisation depuis 1988.

Sur la carte des circulations agricoles ci-après, sont identifiées les parcelles de proximité autour des bâtiments d'élevage. Ces parcelles sont stratégiques car elles sont indispensables au bon fonctionnement des exploitations agricoles d'élevage, notamment laitier, puisque les animaux en production doivent être ramenés au bâtiment deux fois par jour pour la traite.

EVOLUTION DE L'URBANISATION ET AGRICULTURE



SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



- Tache urbaine 2005
- Tache urbaine 1988
- Zone des 100 m. réglementaire
- Bâtiment d'élevage



Sources : enquêtes CA01 - DDT

❖ LES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Nous avons calculé de manière théorique la surface nécessaire à l'épandage des effluents agricoles en tenant compte du nombre et du type d'animaux présents sur le territoire et de la S.A.U. Il s'avère qu'il faut environ 50 % de la SAU actuelle pour assurer l'épandage des troupeaux. Néanmoins, il faut impérativement être prudent avec cette donnée pour différentes raisons :

- ◆ l'épandage varie selon la pente : plus un terrain est pentu, moins on peut épandre de quantités d'effluents
- ◆ l'épandage dépend du temps de présence des animaux dans les bâtiments : plus ils y restent longtemps, plus il y a d'effluents à épandre
- ◆ l'épandage dépend des surfaces et de leur utilisation : on peut épandre des quantités plus importantes sur des terres labourables que sur des prairies

L'idéal serait donc de connaître **la S.P.E. (Surface Potentiellement Epandable)** : c'est la SAU de laquelle on soustrait les zones d'exclusion réglementaires (35 m de part et d'autre des cours d'eau) ainsi que les zones de pentes ou les surfaces sur lesquelles on ne peut pas épandre.

Tous ces facteurs font que c'est, vraisemblablement, plus un chiffre autour de 70 % de la Surface Potentiellement Epandable qui est nécessaire à l'épandage des effluents d'élevage.

Il est important de rappeler que la Michaille est la région où se fait la majorité des épandages puisqu'elle dispose des surfaces labourables les plus importantes. Dans les autres régions agricoles du SCoT, les zones où l'épandage est possible sont beaucoup plus restreintes.

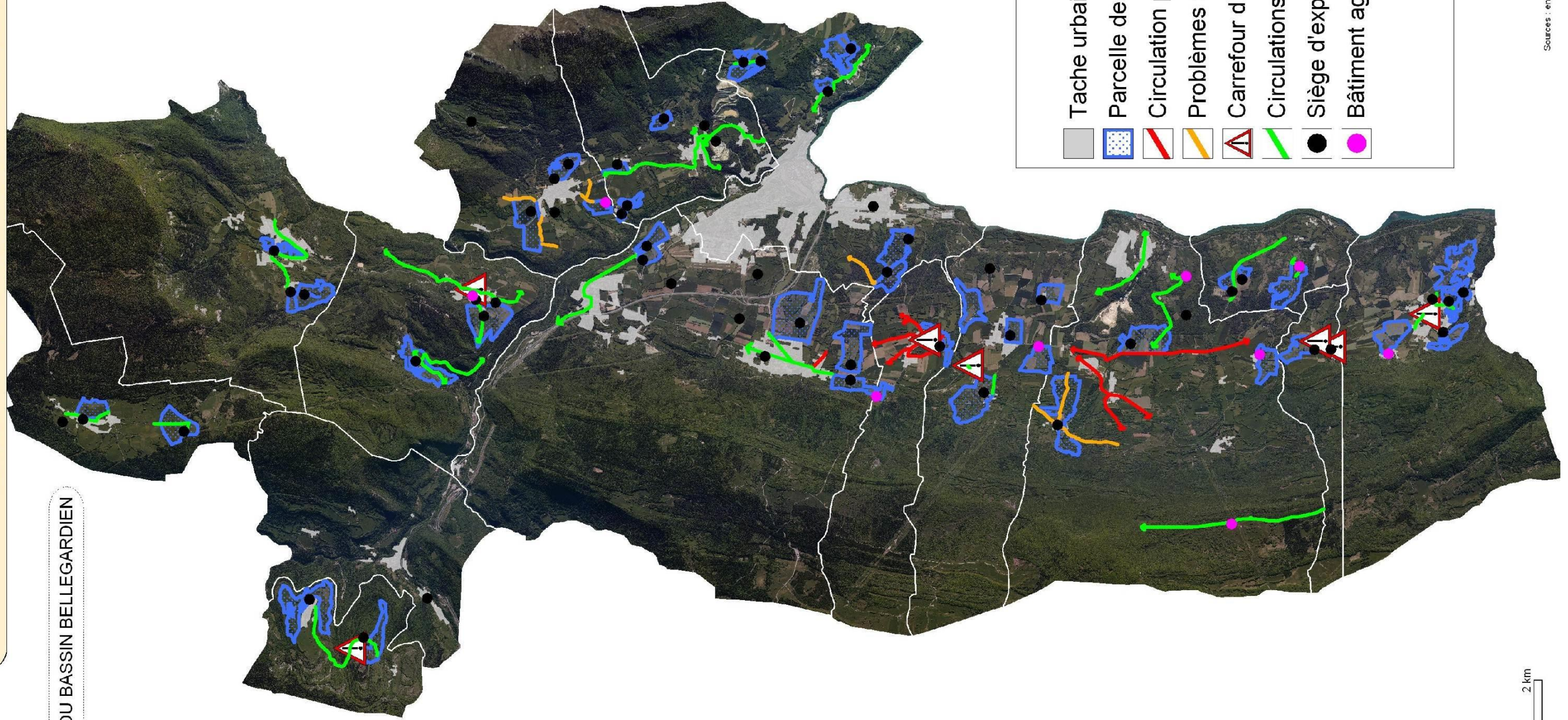
2. LES CIRCULATIONS AGRICOLES









Cette carte montre également les différentes circulations agricoles existantes sur le territoire ainsi que les points difficiles pour le passage d'engins agricoles (carrefour, dos d'ânes, rétrécissement de chaussée...). Il est important de les connaître lorsque sont décidés de nouveaux aménagements, notamment dans les villages, mais aussi lorsque de nouvelles zones sont ouvertes à la construction, générant ainsi de nouveaux flux parfois difficilement compatibles avec les circulations d'engins agricoles. La prise en compte d'un gabarit suffisant pour le passage des engins agricoles est un enjeu important notamment lors de la révision des PLU.

Les enjeux agricoles liés **aux circulations des engins, aux distances réglementaires des bâtiments d'élevage et aux épandages** des effluents agricoles sont très importants pour le maintien de l'activité agricole. Leur prise en compte, non seulement dans le SCoT mais également dans les PLU, est indispensable pour que les projets d'aménagement et de développement ne se fassent pas au détriment de l'activité agricole.

CIRCULATIONS AGRICOLES

SCOT DU BASSIN BELLEGARDIEN



-  Tache urbaine 2005
-  Parcelle de proximité
-  Circulation problématique
-  Problèmes d'entretien des chemins
-  Carrefour difficile
-  Circulations agricoles fréquentes
-  Siège d'exploitation
-  Bâtiment agricole

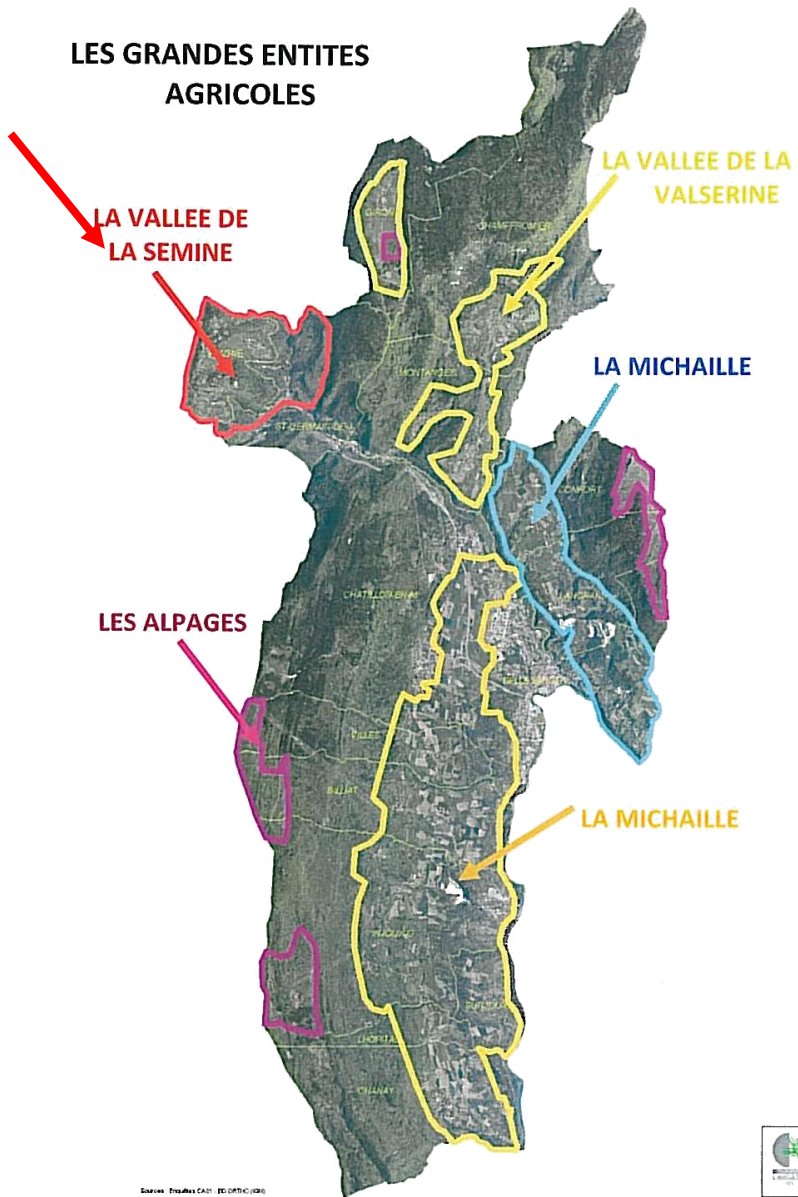


Sources : enquêtes CA01 - ED ORTHO (IGN)

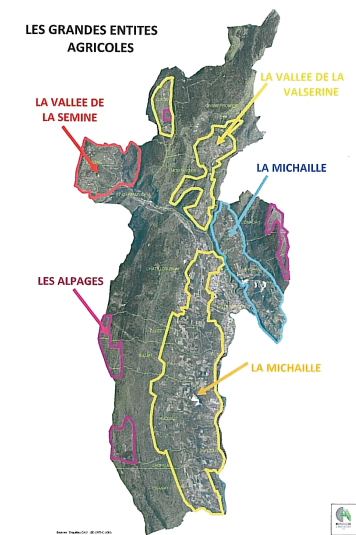
Tableau 3 **L'AGRICULTURE DE LA CCBB : ATOUS ET CONTRAINTES**

	ATOUS	FAIBLESSES/CONTRAINTES
LES HOMMES ET LES EXPLOITATIONS	PERENNITE DES EXPLOITATIONS	
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des exploitations désenclavées dans leur grande majorité avec des bâtiments fonctionnels et en bon état. ♦ Un bon renouvellement des exploitants en société qui pérennisent ces exploitations. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et parmi eux seulement 40 % ont un successeur connu d'où de grandes interrogations sur la pérennité de certaines exploitations individuelles notamment. ♦ Sur certaines communes, le nombre d'exploitants à temps complet est inférieur à 3, ce qui fragilise à la fois l'activité agricole mais aussi le cadre de vie et l'attractivité du territoire.
LES PRODUCTIONS	L'ACTIVITE AGRICOLE DANS SON ENSEMBLE	
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des filières de productions fortes et majoritaires en nombre d'exploitations : 80 % des exploitations en élevage bovin. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Peu de vente directe : 18 % des exploitations, essentiellement des doubles-actifs ; à noter la présence d'un viticulteur qui fait de la vente directe..
	FILIERE LAIT AOC	
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des signes de qualité anciens et reconnus : le comté et le Bleu de Gex, un outil de transformation à proximité avec la coopérative de Chézery. ♦ Des systèmes extensifs qui permettent d'entretenir le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des exploitants qui arrivent à l'âge de la retraite et qui ont du mal à transmettre leurs exploitations. ♦ Des difficultés structurelles pour la coopérative qui font peser de lourdes incertitudes sur son devenir.
	FILIERE LAIT IGP	
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des exploitations avec de bons potentiels économiques, des bâtiments fonctionnels. ♦ Un système de production qui valorise toutes les surfaces (plaine/ pentes) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ La nécessaire complémentarité des surfaces plaine/pentes sur chacune des exploitations.
FILIERE VIANDE		
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Un outil en cours de modernisation et d'adaptation : l'abattoir de Bellegarde ♦ L'élevage dominant sur la CCBB ♦ Un système de production qui valorise toutes les surfaces (plaine/ pentes) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ La nécessaire complémentarité des surfaces plaine/pentes sur chacune des exploitations. 	
LA GESTION DE L'ESPACE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des alpages collectifs bien organisés et anciens dans leur fonctionnement qui permettent de conserver des espaces ouverts sur les plateaux d'altitude : intérêts agricole, environnemental et touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Des situations critiques pour certaines communes où tous les exploitants arrivent à la retraite et n'ont pas de successeur. ♦ Des alpages qui sont essentiellement utilisés par des exploitants extérieurs à la CCBB

IV. LES DIFFERENTES REGIONS AGRICOLES



Comme le montre la carte ci-jointe, nous avons identifié 5 grandes régions agricoles ayant des caractéristiques et des enjeux différents que nous allons maintenant aborder.



A. LA MICHAILLE

1. CARACTERISTIQUES

La Michaille est la région agricole la plus vaste de la zone, c'est elle qui regroupe le plus d'exploitations, c'est également la région la plus favorable à l'agriculture, à la fois par la taille de la S.A.U. mais aussi parce que cette région comptabilise le plus grand potentiel en terrains labourables, de bonne qualité agronomique dans l'ensemble. C'est aussi la région qui a perdu le plus de terrains du fait de l'urbanisation : ce secteur est également le « champ d'expansion » du bassin de Bellegarde.

Du point de vue agricole, la Michaille compte 27 exploitations dont :

- 10 en lait et 11 en viande dont 1 en viande bio, les producteurs de lait sont tous en IGP, sauf 1 en lait conventionnel.
- 2 en production ovine,
- 1 apiculteur
- 1 horticulteur
- 1 système céréales
- Parmi eux, 9 exploitants sont doubles-actifs dont 1 fait de la pension de chevaux.

Les systèmes de production présents valorisent toutes les surfaces aussi bien de plaine que de pentes, soit 2 500 ha de SAU. Nous sommes en présence d'exploitations de grande taille avec une SAU moyenne de 92 ha par exploitation. Les exploitations laitières représentent **3,3 millions de litres de quotas laitiers**. Ce sont des exploitations en phase de développement pour leur grande majorité, avec des jeunes qui s'installent dans les structures sociétaires. Sur 27 exploitants au total, 10 seulement ont plus de 50 ans et parmi eux, 6 ont aujourd'hui un successeur connu. C'est donc une agriculture particulièrement dynamique qui occupe cette zone.

De plus, cette région dispose d'un outil économique important avec l'abattoir de Bellegarde. Il est aujourd'hui en cours d'adaptation et de modernisation puisqu'une chaîne d'abattage pour les petits animaux va être installée (porcs, moutons...).

2. ATOUTS ET CONTRAINTES

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none">⊗ La région agricole la plus dynamique avec des exploitations à forts potentiels économiques et un assez bon renouvellement des exploitations⊗ Des terrains agricoles de bonne qualité agronomique⊗ Un système de production en lait IGP majoritaire⊗ Des bâtiments d'élevage désenclavés et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none">⊗ Une forte concurrence entre agriculture et urbanisation surtout sur les terrains plats souvent les meilleurs d'un point de vue agronomique⊗ La nécessité de conserver l'équilibre entre terrains de « plaine » et prairies

Cette région rassemble de nombreux enjeux : économiques avec les zones d'activités, urbains, d'infrastructures, mais aussi agricoles. Un des enjeux majeurs du SCoT sera donc de parvenir à concilier toutes ces activités sans qu'aucune ne soit pénalisée.

B. LE PLATEAU DE CONFORT/LANCRANS

1. CARACTERISTIQUES

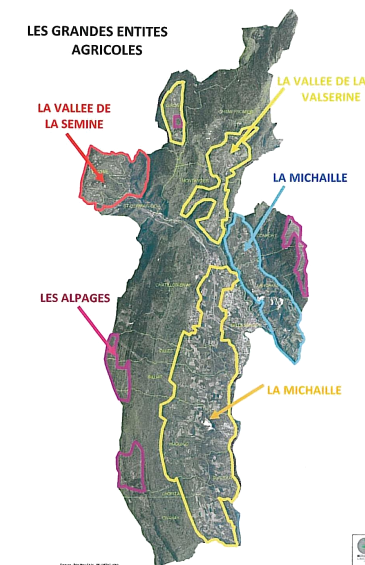
Ce secteur situé au nord-est de Bellegarde est une zone de plateau avec néanmoins un relief marqué. C'est une zone où la pression de l'urbanisation est moins forte qu'en Michaille mais elle tend à s'accroître ces dernières années.

Cette région agricole comprend 15 exploitations dont :

- 5 en lait
- 4 en viande
- 3 en viande ovine
- 2 en système céréales
- 1 en maraîchage bio

Parmi ces exploitations, on compte 20 exploitants ou co-exploitants dont 7 sont doubles-actifs. Ces entreprises agricoles valorisent 800 ha de SAU avec une majorité de systèmes extensifs en productions de qualité AOC/BIO et représentent 1,1 millions de quotas laitiers. Un des facteurs limitant de ce secteur est la faible part des terrains labourables puisqu'ils représentent seulement 10 % de la SAU, sachant notamment que ces surfaces servent à l'épandage des effluents d'élevage.

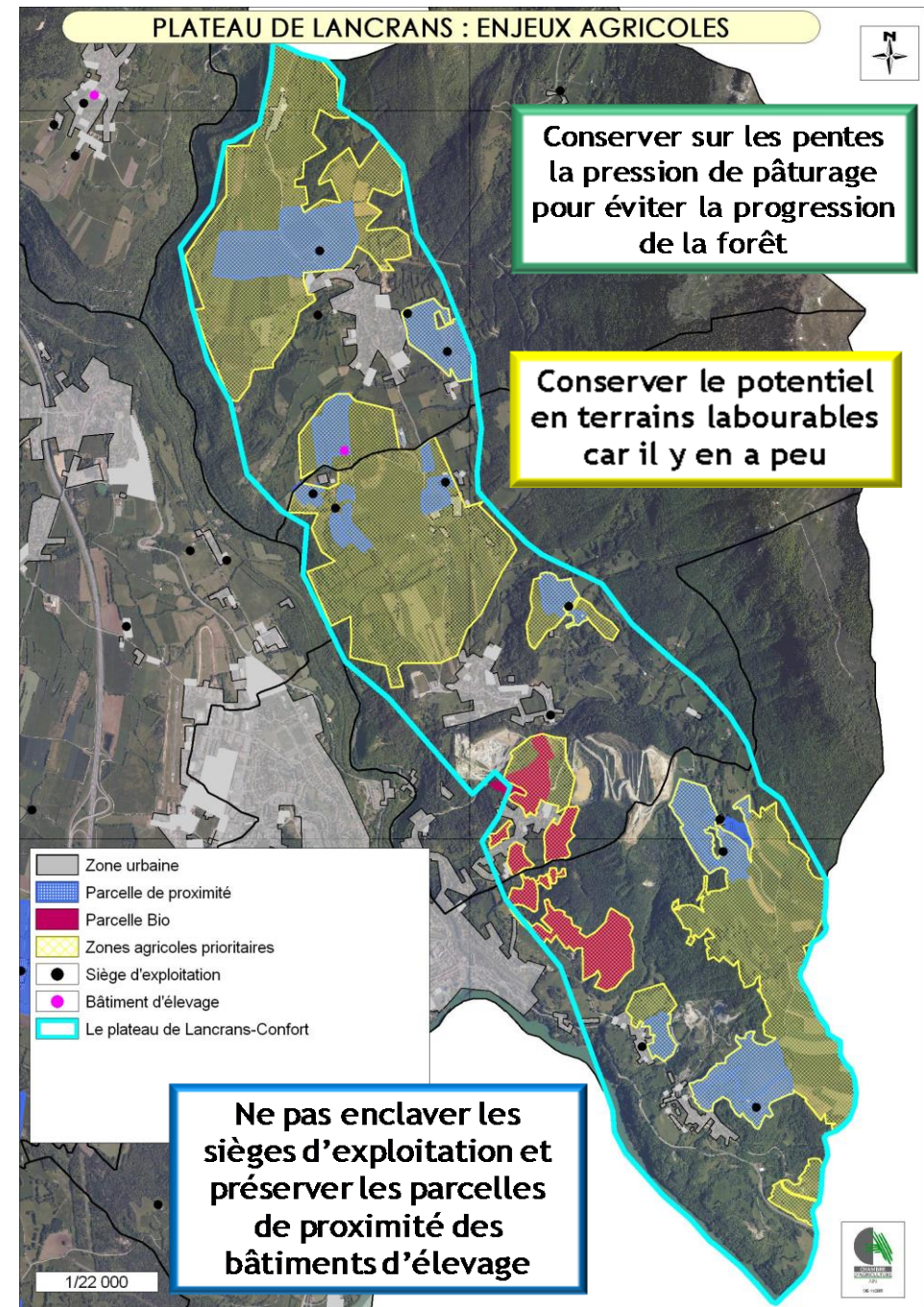
Parmi les exploitants, 13 ont plus de 50 ans dont 7 ont un successeur connu.



2. ATOUTS ET FAIBLESSES

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des exploitations encore nombreuses ☒ Des systèmes de production viande majoritaires ☒ Des productions de qualité AOC/bio 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des surfaces labourables réduites mais indispensables au fonctionnement des exploitations ☒ Un relief marqué et une urbanisation qui progresse depuis 2000

Une région avec une identité agricole marquée, des exploitations encore nombreuses mais des risques existent par rapport à l'occupation des bas de pente ainsi que par rapport à l'enclavement des bâtiments d'élevage par l'urbanisation.



C. LE SECTEUR DE LA VALSERINE

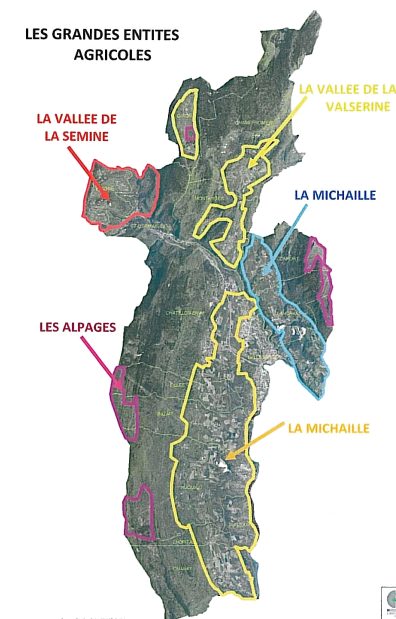
1. CARACTERISTIQUES

Ce secteur regroupe les communes de Montanges, Champfromier et Giron. C'est un secteur de moyenne montagne, caractérisé par un relief marqué. La forêt occupe plus des 2/3 de l'espace communal. Sur ces communes, la SAU est réduite et constituée quasi-exclusivement de prairies.

Cette région agricole comprend 10 exploitations dont :

- 5 en lait AOC (3 livrent à la coopérative de Chézery)
- 2 en viande (dont 1 en système en bio)
- 2 apiculteurs

On compte 13 exploitants ou coexploitants dont 2 doubles-actifs. Parmi eux, 9 ont plus de 50 ans et 2 ont un successeur connu. La question de la transmission des exploitations est d'autant plus préoccupante sur ce secteur que les exploitations livrent à la coopérative de Chézery et représentent près de 700 000 l de quotas soit 35 % du litrage total de la fromagerie. L'avantage de cette activité agricole pour la collectivité est qu'elle permet d'entretenir le territoire soit près 500 ha de SAU quasi-exclusivement en prairies permanentes.

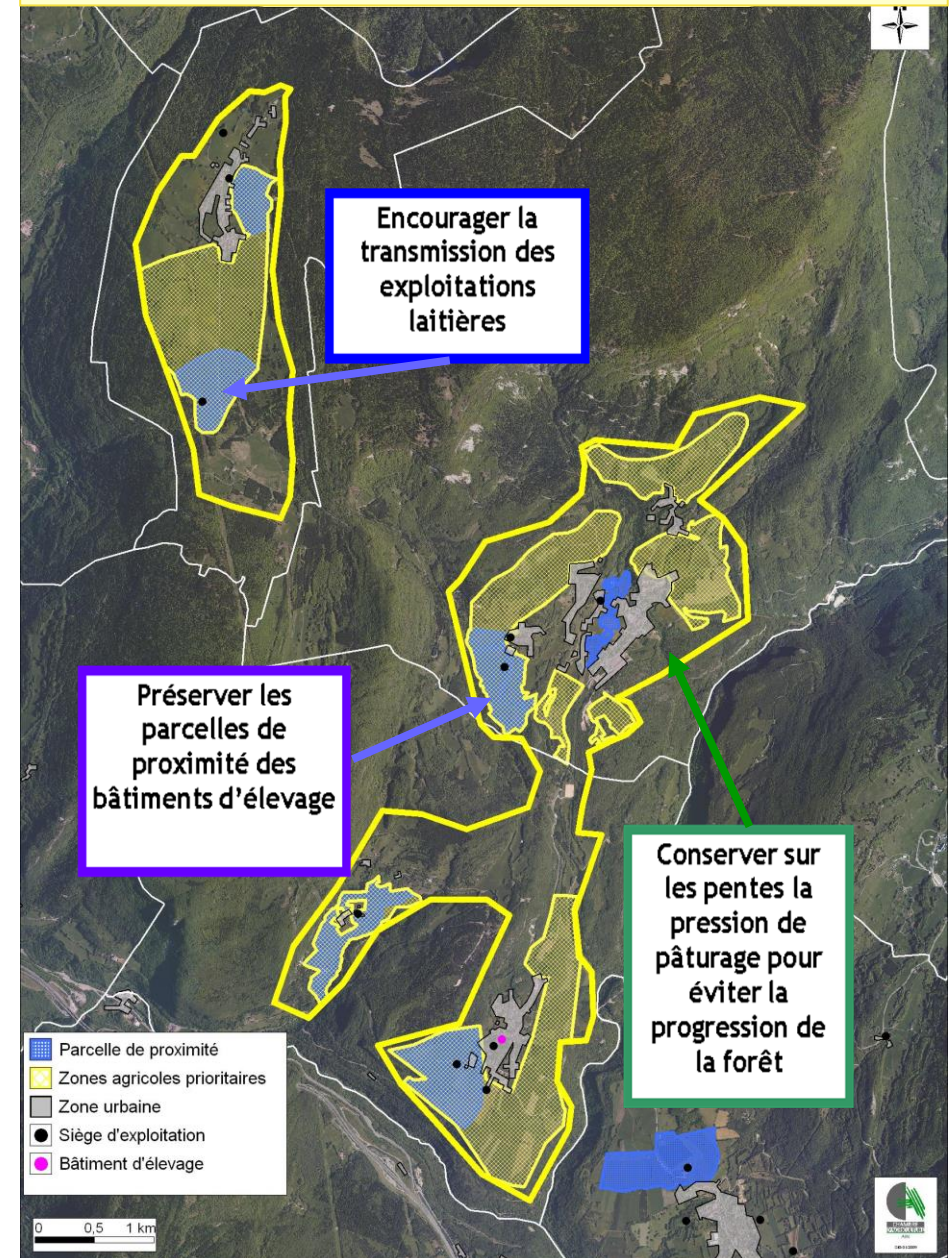


2. ATOUTS ET FAIBLESSES

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Une agriculture fondée sur des signes de qualité ☒ Une agriculture fondée sur des systèmes extensifs qui permettent l'entretien du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Grande fragilité liée au faible nombre d'exploitations et à leurs difficultés de renouvellement ☒ Maintenir un nombre suffisant de producteurs pour que la coopérative perdure.

Nous sommes en présence d'une zone de moyenne montagne avec des productions labellisées et un outil de transformation fonctionnel avec de réelles difficultés de transmission des exploitations agricoles.

SECTEUR DE LA VALSERINE : OBJECTIFS



D. LE SECTEUR DE LA SEMINE

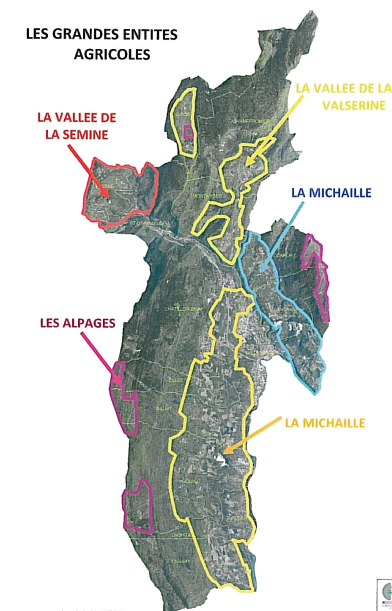
1. CARACTERISTIQUES

Ce secteur est particulièrement enclavé et la part de la forêt est prépondérante.

Cette région agricole comprend 3 exploitations dont :

- 2 en viande
- 1 pisciculture

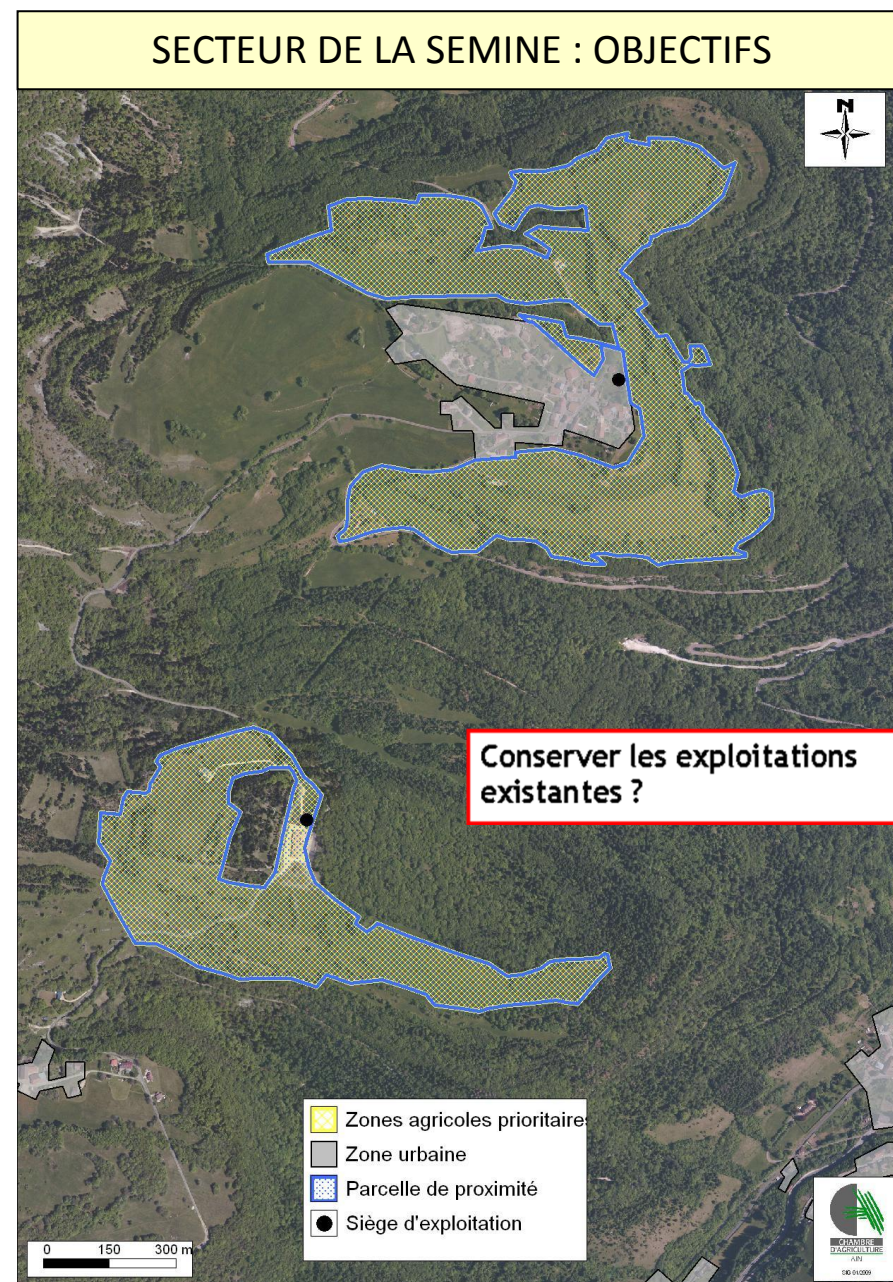
Si on enlève la pisciculture, activité économique importante mais sans effet sur la gestion de l'espace, il n'y a plus d'exploitation agricole à Saint Germain de Joux. Sur les deux exploitations en système de production viande, un exploitant arrive à la retraite et n'a pas de successeur. Vu la faible pression foncière de ce secteur, on peut s'interroger sur le devenir des terrains agricoles et sur la gestion de l'espace pour ces communes-là.



2. ATOUTS ET FAIBLESSES

ATOUTS	CONTRAINTES
<p>⊗ Il reste encore 2 sièges d'exploitations qui entretiennent la quasi-totalité du territoire</p>	<p>⊗ Grande fragilité liée au faible nombre d'exploitations et à leurs difficultés de renouvellement</p> <p>⊗ Un relief particulièrement marqué</p>

Une zone de moyenne montagne avec une grande fragilité de l'activité agricole pouvant à terme remettre en cause tout l'équilibre communal.



E. LES ALPAGES

1. LES ESPACES PASTORAUX SUR LE TERRITOIRE

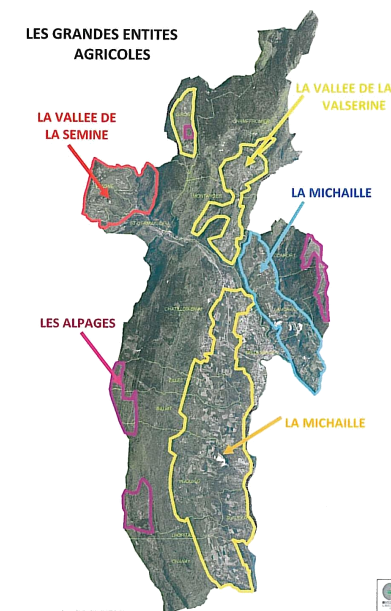
Il est à noter qu'il n'y a **pas d'AFP sur le territoire** (on recense 11 AFP dans le département situées essentiellement sur la montagne, notamment sur les communes de Lalleyriat et du Poizat).

Quatre groupements pastoraux exploitent des alpages sur le territoire :

- la SICA de la Valserine (société d'intérêt collectif agricole)
- le syndicat d'alpage du Sorgia
- le syndicat pastoral de Retord
- Un syndicat suisse, le syndicat chevalin de Genève, exploite également un secteur pastoral important sur la commune d'Injoux

Environ 1 200 hectares de secteurs pastoraux sont exploités sur le territoire :

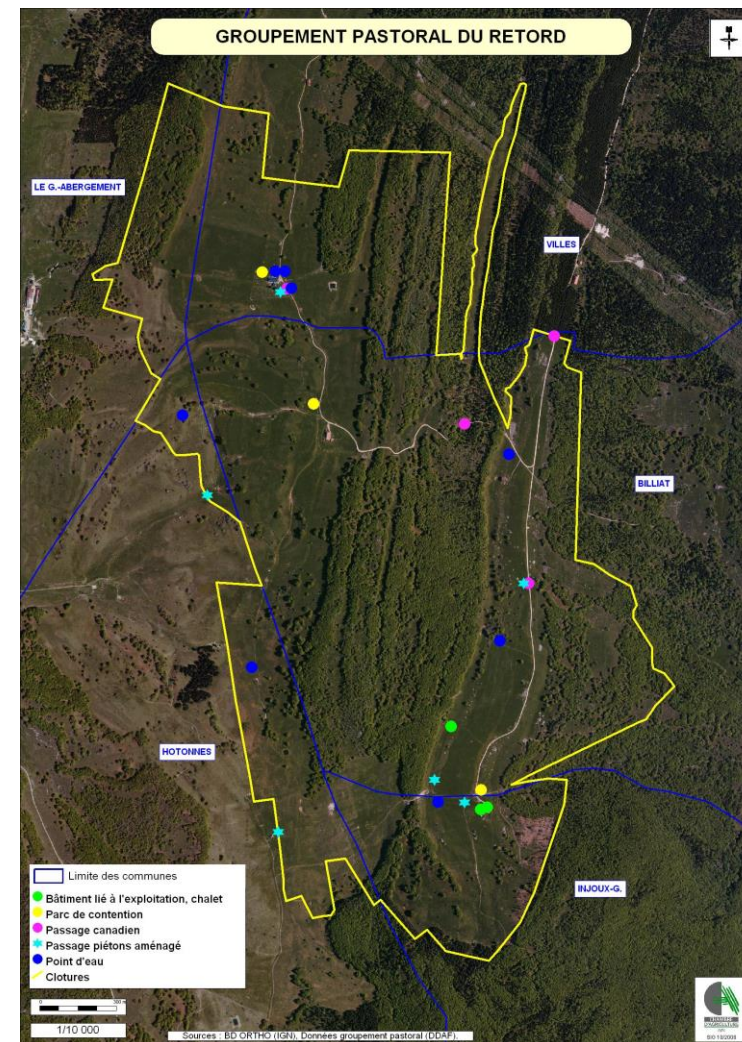
- 900 hectares sur le Plateau de Retord
- 300 hectares sur la Haute-Chaîne (Sorgia)
- 45 hectares dans la Semine



Le Plateau de Retord

<ul style="list-style-type: none"> Principales caractéristiques de l'alpage collectif entretenu par le syndicat pastoral de Retord (2008) 	Injoux, Villes, Billat Petit Abergement, Grand Abergement et Hotonnes (hors CCBB)
<ul style="list-style-type: none"> Superficie 	Environ 500 hectares au total
<ul style="list-style-type: none"> Surface primée PHAE³ 	300 hectares
<ul style="list-style-type: none"> Période d'utilisation du pâturage 	du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'animaux 	370 génisses (objectif à atteindre : 400 génisses)
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'utilisateurs 	une vingtaine d'exploitations différentes deux seulement ont leur siège dans la CCBB, les autres se trouvent dans le reste du département de l'Ain, en Savoie et Haute-Savoie
<ul style="list-style-type: none"> Mode de gardiennage 	1 berger salarié en CDI avec le statut d'intermittent (du 15 avril au 1 ^{er} novembre)
<ul style="list-style-type: none"> Equipements : 	Un chalet « Le Tumet » (hébergement du berger) Clôtures, couloirs de contention, approvisionnement en eau, passages canadiens, etc

Un second alpage collectif d'environ 300 ha est entretenu par plusieurs agriculteurs suisses sur la commune d'Injoux.

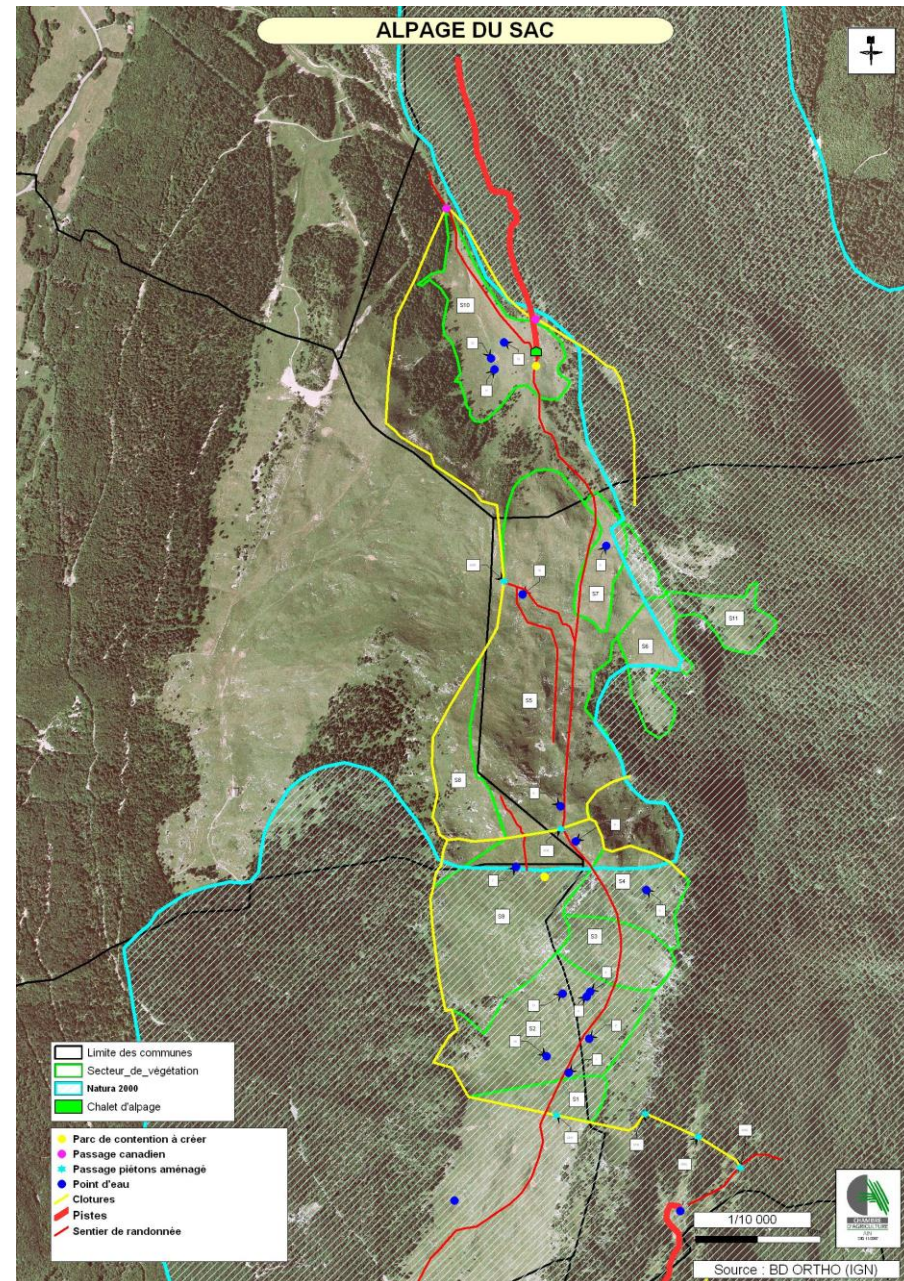
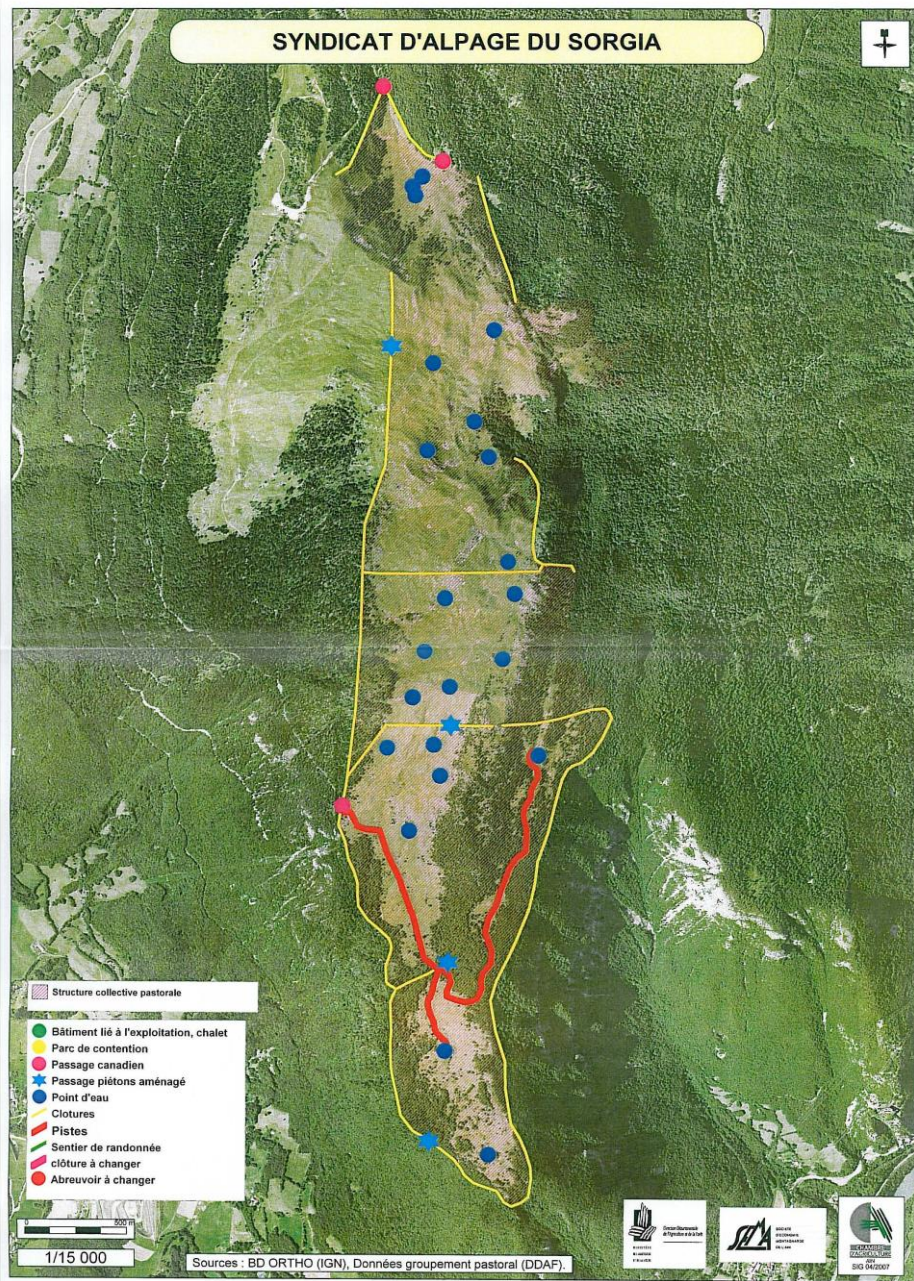


³ PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale : Mesure agro-environnementale, cofinancée par l'Europe et l'État, se traduisant par des aides financières accordées aux exploitants agricoles volontaires, pour modifier les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. L'objectif de la PHAE est le maintien de l'élevage extensif qui constitue une mesure essentielle pour la sauvegarde des prairies et des paysages traditionnels des zones d'élevage.

Secteurs pastoraux sur la Haute-Chaîne

Principales caractéristiques de l'alpage collectif géré par le syndicat d'alpage du Sorgia:

▪ Communes concernées	Bellegarde, Lancrans et Confort Léaz, Farges et Collonges (hors CCBB)
▪ Superficie	Pour le Sorgia : environ 155 hectares Pour le Sac : environ 160 hectares dont 130 hectares non boisée ou peu boisée
▪ Surface primée PHAE	255 hectares
▪ Natura 2000	Contractualisation de MAET (41 ha en gestion des pré-bois et 214 ha en gestion pastorale)
▪ Période d'utilisation du pâturage	du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre
▪ Nombre d'animaux	Environ 220 génisses
▪ Nombre d'utilisateurs	5 exploitations différentes une seule a son siège dans la CCBB, les autres se trouvent dans le Pays de Gex
▪ Mode de gardiennage	Pas de berger, une surveillance périodique est assurée par les exploitants eux-mêmes
▪ Equipements :	3 chalets (entrepôt de matériel, abri pour les randonneurs) et un refuge sur le secteur du Sac (abri pour les randonneurs) Clôtures, couloirs de contention, approvisionnement en eau, passages canadiens, etc



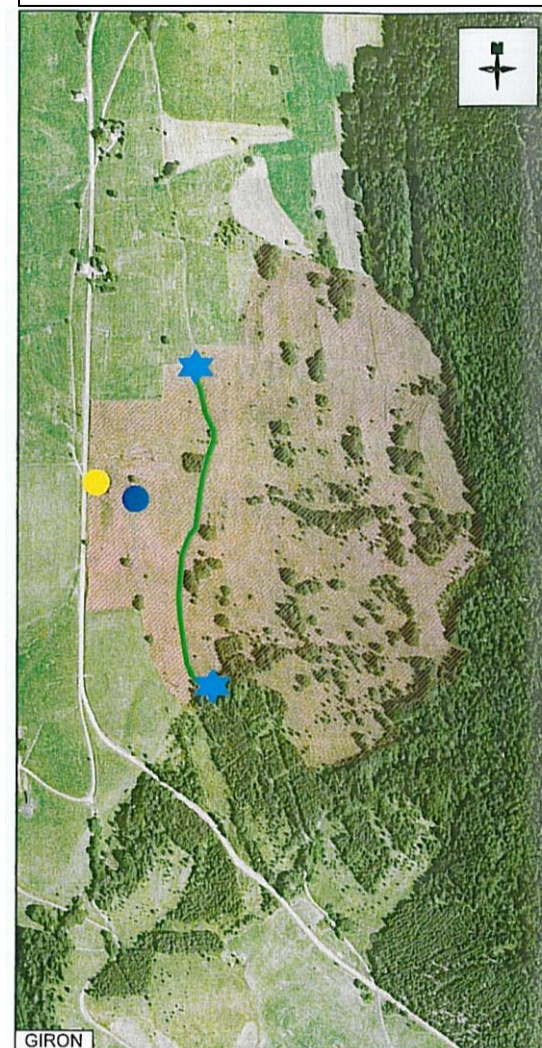
Secteurs pastoraux de Giron

Principales caractéristiques de l'alpage collectif géré par la SICA de la Valserine :

▪ Commune concernée	Giron
▪ Superficie	45 hectares dont 33 sont pâturés
▪ Surface primée PHAE	33 hectares
▪ Natura 2000	Situé à 100 % dans la zone Une contractualisation de MAET est prévue en 2009
▪ Période d'utilisation du pâturage	du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre
▪ Nombre d'animaux	30 à 35 génisses
▪ Nombre d'utilisateurs	2 utilisateurs dont un de la commune et un de Bellegarde Le groupement compte, quant à lui, une dizaine d'exploitations différentes (dont 3 ont leur siège dans la CCBB, les autres se trouvent dans le Pays de Gex et le haut de la vallée de la Valserine)
▪ Mode de gardiennage	Pas de berger, une surveillance périodique est assurée par les exploitants eux-mêmes
▪ Equipements :	Aucun bâtiment Clôtures, 1 captage de source, 1 goya ; Il est prévu en 2009 d'acquérir un parc de contention mobile et un parc de contention fixe

La SICA de la Valserine gère également des secteurs pastoraux sur les communes de Chézery et Nantua.

SICA de la Valserine



Les alpages individuels :

On recense enfin plusieurs secteurs pastoraux entretenus par des exploitants individuels sur les communes d'Injoux (2 secteurs), Billiat (1 secteur), Villes (2 secteurs) et Châtillon (une *dizaine* notamment sur les bas-monts).

Ces secteurs de superficies variées (de moins de 5 ha à plus de 50 ha, soit au total environ 220 hectares) ont pour principales caractéristiques les points suivants :

- Un niveau d'équipement bien moindre que pour les alpages collectifs (voire inexistant) ;
- L'absence de berger (un retraité surveille les bêtes sur un secteur pastoral) ;
- Une exploitation par des agriculteurs de la CCBB et des exploitants du Pays de Gex essentiellement.

Ces alpages, situés en partie sur les bas-monts, ont un intérêt à la fois agricole (pâturage d'inter-saison), mais aussi touristique (entretien de chemins) et environnemental (maintien de la biodiversité).

Principales caractéristiques des alpages individuels encore exploités

- Plusieurs petits secteurs pastoraux de 3 à 5 hectares, soit un total d'environ 20 hectares sur les communes de Champfromier et Montanges, exploités par 2 exploitations de la CCBB, 1 de la Valserine et 1 du Pays de Gex et 1 de Haute-Savoie ;
- Un alpage individuel de 140 hectares sur la commune de Confort (+ 24 hectares sur la commune de Chézery) avec un salarié à mi-temps exploité par un GAEC du Pays de Gex. Un gîte (en gestion libre) se trouve sur cet alpage.

Il est à noter que plusieurs secteurs pastoraux ne sont plus exploités, notamment sur la commune de Champfromier (Lachat, Sur l'auger, la Charnaz), commune sur laquelle on constate une très forte avancée de la forêt.

Actuellement, ces territoires ne sont pas en zone **Natura 2000** mais sont compris en grande partie dans le périmètre d'étude du DOCOB⁴ Retord Colombier en cours d'élaboration. L'inclusion dans le périmètre permettrait aux exploitants de bénéficier d'aides financières en contrepartie d'engagements liés à la gestion de ces espaces (MAET⁵).

⁴ DOCOB : Document d'Objectifs – voir annexe n°

⁵ MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée : aides financières accordées aux exploitants agricoles volontaires, pour modifier les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement venant en complément de la PHAE notamment dans les zones Natura 2000.

2. ATOUTS ET FAIBLESSES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Un système d'alpage traditionnel complémentaire avec les exploitations de vallées• Des structures collectives de gestion bien ancrées• Prise en pension : apport de revenus complémentaires• Des aides du Massif du Jura, étendues aux alpages individuels et conditionnées à la réalisation de plans de gestion permettant de prendre en compte les questions environnementales et touristiques• Maintien d'espaces ouverts très favorables à l'activité touristique et à la biodiversité, à un faible coût pour la collectivité (capital à préserver ?)	<ul style="list-style-type: none">• Une grande majorité d'exploitations qui viennent de l'extérieur du territoire• Risque de sous-pâturage et d'abandon des zones les plus difficiles par manque de bêtes

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

	ATOUTS	CONTRAINTES
TERRITOIRE SCOT	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des signes de qualité anciens et reconnus ☒ Des exploitations pour la grande majorité désenclavées ☒ Des outils de transformation présents dans/près de la CCBB 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Une population agricole vieillissante et de moins en moins nombreuse ☒ D'importantes difficultés de renouvellement des exploitations
LA MICHAILLE	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La région agricole la plus dynamique avec des exploitations à forts potentiels économiques ☒ Des terrains agricoles de bonne qualité agronomique ☒ Un système de production en lait IGP majoritaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Une forte concurrence entre agriculture et urbanisation ☒ Quel avenir pour les bas de pente abandonnés par l'agriculture ?
LE PLATEAU DE CONFORT/LANCRANS	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des exploitations encore nombreuses ☒ Des systèmes de production viande majoritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des surfaces labourables réduites mais indispensables au fonctionnement des exploitations ☒ Un relief marqué et une urbanisation qui progresse depuis 2000
LE SECTEUR DE LA VALSERINE	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Une agriculture fondée sur des signes de qualité ☒ Une agriculture fondée sur des systèmes extensifs qui permettent l'entretien du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Grande fragilité liée au faible nombre d'exploitations et à leurs difficultés de renouvellement ☒ Maintenir avec un nombre suffisant de producteurs pour que la coopérative perdure
LE SECTEUR DE LA SEMINE	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Il reste encore 2 sièges d'exploitations qui entretiennent la quasi-totalité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Grande fragilité liée au faible nombre d'exploitations et à leurs difficultés de renouvellement ☒ Un relief particulièrement marqué
LES ALPAGES	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Des espaces bien aménagés et soutenus par la profession agricole ☒ Une convergence d'intérêts qui en fait des espaces stratégiques pour la collectivité toute entière ☒ Certains alpages disposent d'un berger, ce qui les rend plus attractifs 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Relative difficulté à trouver des exploitants ☒ Des alpages peu utilisés par les agriculteurs de la CCBB

